

**CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET METIERS**

Centre de Paris

**Mémoire**

Présenté en vue d'obtenir le

**Diplôme « Titre RNCP niveau 7 Hygiéniste du travail et de l'environnement »**

Par

Julie BOSCH

« Quelles sont les mesures à mettre en œuvre pour assurer la prévention et la maîtrise des risques en santé et sécurité au travail, d'un groupe de travaux publics en croissance qui diversifie ses métiers ? »

Soutenu le 17/09/2024

Président du Jury : Mme. Sylvie ZNATY

Assesseurs : M. Didier WEBER

Tuteur pédagogique : M. Didier WEBER

Tuteur professionnel : M. Anthony CHAPUT

## Remerciements

Je souhaite remercier Madame GOURDON Magali, Directrice du service Qualité Sécurité Environnement dans lequel j'ai eu la chance de travailler lors de mon contrat ; de m'avoir accueilli au sein de son service.

Je remercie également mon tuteur en entreprise, Monsieur CHAPUT Anthony, responsable QSE. Je tiens à le remercier pour l'accueil qu'il m'a réservé, pour l'attention qu'il m'a accordé tout au long de mon apprentissage, pour le partage de son expérience, de ses conseils, de ses explications et tous autres renseignements qui ont été pour moi, d'une grande richesse.

Je remercie aussi l'ensemble de l'équipe du service Qualité Sécurité Environnement : Coralie DE BARBEYRAC (responsable QSE), Julie BRISSEAU (chargé de mission QSE), Maxence LOGIN (Alternant master QSE) et Tiffany BRICHE (Responsable QSE), de leur entière collaboration pour m'intégrer au sein du service et de pouvoir exercer mes missions.

Je remercie enfin l'ensemble du personnel du Groupe CHEVAL que j'ai pu rencontrer lors de mon alternance, pour tout ce qu'ils ont pu m'apporter, tant en connaissances qu'en savoirs-faires et qui ont participé au bon déroulement de celle-ci.

Je remercie maintenant Monsieur MOLEGNANA Jacques, responsable pédagogique du Titre RNCP Niveau 7 Hygiéniste du travail et de l'environnement, de m'avoir permis d'intégrer cette formation.

Je remercie WEBER Didier, tuteur pédagogique, d'avoir réalisé un suivi de mon apprentissage.

## Table des matières

Remerciements .....	
Liste des tableaux .....	
Liste des figures.....	
Liste des sigles et abréviations .....	
Glossaire.....	
Introduction .....	1
CHAPITRE 1 : Contexte et objectifs de la problématique.....	3
1.1. Présentation de l'entreprise .....	3
1.2. Etat des lieux .....	5
1.3. Croissance externe et enjeux majeurs.....	6
1.4. Les objectifs de l'étude.....	7
1.5. Questionnement et prise de recul .....	7
1.6. Analyse de la demande de l'entreprise .....	7
CHAPITRE 2 : Matériel et Méthodes .....	8
2.1. Diffusion du questionnaire en interne dans les sociétés du Groupe CHEVAL .....	8
2.2. Méthode d'intégration des entreprises rachetées dans le cadre d'une croissance externe.....	9
2.3. Système de suivi et d'évaluation continue des performances en matière de SST.....	10
CHAPITRE 3 : Résultats.....	13
3.1. Collecte et analyse statistique des AT/MP .....	13
3.2. Etudes des taux de cotisations AT/MP : Analyse et explications .....	21
3.3. Analyse de la situation du Groupe en croissance .....	26
3.3.1. Principaux risques des différents secteurs .....	26
3.2.2. Principales causes d'accidents du travail et maladies professionnelles : .....	27
3.3.3. Les pratiques pour la santé/sécurité des salariés .....	28
3.4. Constat sur les sociétés.....	34
3.5. Mise en place de mesure pour assurer la prévention et la maîtrise des risques en matière de SST .....	34
CHAPITRE 4 : Discussion.....	38
4.1. Benchmark.....	38
4.2. Causes de l'augmentation des AT/MP .....	43
4.3. Défis confrontés en matière de prévention des AT/MP .....	44
4.4. Réflexion sur l'harmonisation des pratiques et implication globale pour améliorer la sécurité. ....	47
4.5. Critique de ma méthode de collecte de données dans le Groupe et en Benchmark .....	48
Conclusion.....	50
Bibliographie.....	51
Résumé/Abstract .....	54

## Liste des tableaux

Tableau I : Indicateurs d'accidents et maladies professionnelles du Groupe CHEVAL.....	5
Tableau II : Catégorie 452PB : Construction et Entretien des Chaussées.....	22
Tableau III : Catégorie 742CE : Conception de Projets Architecturaux et Ingénierie du BTP.....	22
Tableau IV : Catégorie 452ED : Construction et Entretien de Réseaux.....	23
Tableau V : Indicateurs d'accidents et maladies professionnelles de l'entreprise CHEVAL TP .....	24
Tableau VI : Années pris en compte pour les calculs de taux de cotisations.....	25

## Liste des figures

Figure 1 : Frise chronologique de la croissance du Groupe CHEVAL .....	4
Figure 2 : Représentation graphique de l'ensemble du Groupe CHEVAL : sur le nombre AT/MP et les TF/TG en fonction des années.....	13
Figure 3 : Représentation graphique de l'ensemble du Groupe CHEVAL : sur l'effectif et les TF/TG en fonction des années .....	14
Figure 4 : Secteur : Maintenance CHEVAL : Représentation graphique des nombres AT/MP et des TF/TG en fonction des années .....	16
Figure 5 : Secteur : Maintenance CHEVAL : Représentation graphique des effectifs et des TF/TG en fonction des années .....	17
Figure 6 : Secteur : Industries CHEVAL : Représentation graphique des nombres AT/MP et des TF/TG en fonction des années .....	19
Figure 7 : Secteur : Industries CHEVAL : Représentation graphique des effectifs et des TF/TG en fonction des années.....	20
Figure 8 : Secteur : Industries CHEVAL : Représentation graphique des effectifs et des TF/TG en fonction des années.....	40
Figure 9 : Représentation graphiques des effectifs et des TF/TG en fonction des années dans le Benchmark du secteur de l'industrie .....	40

## Liste des sigles et abréviations

- ADN : Acide Désoxyribonucléique
- Acc Traj : Accident de Trajet
- AIPR : Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux
- APE-NAF : Activité Principale Exercée-Nomenclatures des Activités Françaises
- AT : Accidents du Travail
- ATAA : Accidents de Travail Avec Arrêt
- ATB : Accident de Travail Bénins
- ATSA : Accidents de Travail Sans Arrêt
- BTP : Bâtiment et Travaux Publics
- CACES : Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité
- CARSAT : Caisse d'Assurance Retraite et de Santé au Travail
- CATEC : Certificat d'Aptitude à Travailler en Espaces Confinés
- CSE : Comité Social et Economique
- CSSCT : Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail
- DUERP : Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels
- EPI : Equipements de Protection Individuelle
- FDS : Fiche de Données de Sécurité
- KPI : Key Performance Indicator ou indicateurs clés de performance (ICP) en français
- MASE : Manuel d'Amélioration Santé Entreprises
- MP : Maladie Professionnelle
- OPPBTP : Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics
- PATA : Point À Temps Automatique
- PME : Petites et Moyennes Entreprises
- PPSPS : Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé
- Presqu'acc : Presque Accidents
- QSE : Qualité Sécurité Environnement
- RH : Ressources Humaines
- SST : Sauveteur et Secouriste du Travail
- TF/TG : Taux de Fréquence / Taux de Gravité
- TP : Travaux Publics

## Glossaire

Camion PATA : c'est un camion destiné à réparer les chaussées abîmées, avec une technique dite du "point à temps automatique" : cela regroupe une épandeuse de liant bitumineux et un gravillonneur.

Camion 8x4 : Ce terme désigne un camion doté de huit roues, dont quatre sont motrices. La configuration 8x4 est couramment utilisée pour les camions de chantier, les bennes basculantes et autres véhicules nécessitant une bonne capacité de charge et une bonne traction sur des terrains difficiles.

Camion 8x6 : Ce type de camion possède huit roues, mais six d'entre elles sont motrices. Cela offre une meilleure traction par rapport à un camion 8x4, ce qui est particulièrement utile pour les opérations sur des terrains encore plus difficiles, où une adhérence supplémentaire est nécessaire.

Le dispatcheur : Il assiste les conducteurs de travaux dans la répartition des moyens humains et matériels pour les chantiers.

Peson : Instrument de pesage installé sur les engins, pour connaître le poids chargé dans chaque godet.

## Introduction

Les points d'attention de cette étude sont les impacts de la croissance sur les risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles (AT/MP), au sein d'un groupe de travaux publics. L'importance cruciale de cette problématique se porte sur les moyens de prévention des risques, dans un contexte où les entreprises doivent accorder développement économique et sécurité des travailleurs.

Le contexte de l'étude est influencé par la dynamique de croissance du groupe de travaux publics, générant des défis en matière de gestion des risques professionnels. L'augmentation des activités et des effectifs accroît la probabilité d'accidents et de développement de maladies professionnelles, nécessitant des mesures de prévention efficaces. D'après améli.fr et l'OPPBTP, nous constatons une tendance à la baisse du nombre d'accidents du travail dans le secteur du Bâtiment et Travaux Publics (BTP) ces dernières années, mais il demeure l'un des plus touchés par ces incidents. De plus, il est également confronté à un nombre important de cas de maladies professionnelles.

Cependant, selon [oppbtp.com/notre-histoire/](http://oppbtp.com/notre-histoire/), depuis 2010 où l'Organisme Professionnel Prévention Bâtiment Travaux Publics (OPPTP) a commencé son premier plan stratégie H2015, la sécurité en entreprise est prise plus au sérieux par les employeurs. Ce plan visait à transformer les pratiques de prévention dans le secteur du BTP<sup>1</sup>. Cela incluait la réduction significative des accidents et une amélioration des conditions du travail.

La problématique étant la suivante : « Quelles sont les mesures à mettre en œuvre pour assurer la prévention et la maîtrise des risques en santé et sécurité au travail, d'un groupe de travaux publics en croissance qui diversifie ses métiers ? ».

Tout d'abord nous présenterons l'entreprise, l'état des lieux actuel, les enjeux de la croissance externe et les objectifs de l'étude, tout en posant les questions clés et en analysant les attentes de l'entreprise.

Nous poursuivrons en détaillant la méthodologie employée, comprenant la diffusion du questionnaire en interne, la méthode d'intégration des entreprises dans le cadre d'une croissance externe, ainsi qu'une description de notre système de suivi et d'évaluation continue des performances en matière de santé et sécurité au travail.

---

<sup>1</sup> BTP : Bâtiment et Travaux Publics

Dans le troisième chapitre nous exposerons les résultats obtenus, avec une analyse statistique des AT/MP<sup>1</sup>, et une étude sur les coûts de cotisations liés aux accidents du travail et maladies professionnelles. Puis, nous évaluerons les risques et les pratiques en matière de santé et sécurité au travail dans un contexte de croissance, ainsi qu'un bilan par société et des propositions d'actions pour réduire les AT/MP<sup>1</sup>.

Enfin, nous engagerons une discussion sur les causes de l'augmentation des AT/MP<sup>1</sup>, les défis de la prévention, la réflexion sur l'harmonisation des pratiques et l'amélioration globale de la sécurité, et nous finirons par une critique de la méthodologie de collecte de données utilisée dans le Groupe et en benchmark.

---

<sup>1</sup> Accidents du travail et maladies professionnelles

# CHAPITRE 1 : Contexte et objectifs de la problématique

## 1.1. Présentation de l'entreprise

L'entreprise familiale CHEVAL, fondée en 1949 par Lucien CHEVAL, est spécialisée dans les travaux agricoles. Puis en 1966, Jean et Pierre CHEVAL ont développé la société de leur père et se sont spécialisés dans les travaux publics.

Depuis trois générations, le Groupe CHEVAL s'est construit sur l'acquisition progressive de nouvelles sociétés implantées régionalement, dans une logique de complémentarité de métiers et de déploiement territorial.

Patrice CHEVAL, fils de Jean intègre l'entreprise en 1985 ainsi que Jean-Pierre CHEVAL fils de Pierre qui l'intègre en 1994. Depuis 1994 jusqu'à aujourd'hui, diverses entreprises ont été créées ou acquises permettant, à ce jour, au Groupe CHEVAL d'être composé de 22 sociétés, donc plus de 1050 collaborateurs. Ces entreprises sont réparties dans le quart Sud-Est de la France, dans les départements de la Drôme, de l'Ardèche, en passant par l'Isère, le Rhône, la Loire, le Vaucluse, jusque dans le Gard et l'Hérault. Le Groupe CHEVAL s'est construit sur des valeurs historiques fortes, un véritable ADN<sup>1</sup> que sont : le respect, la passion et l'engagement.

---

<sup>1</sup> ADN : Acide désoxyribonucléique

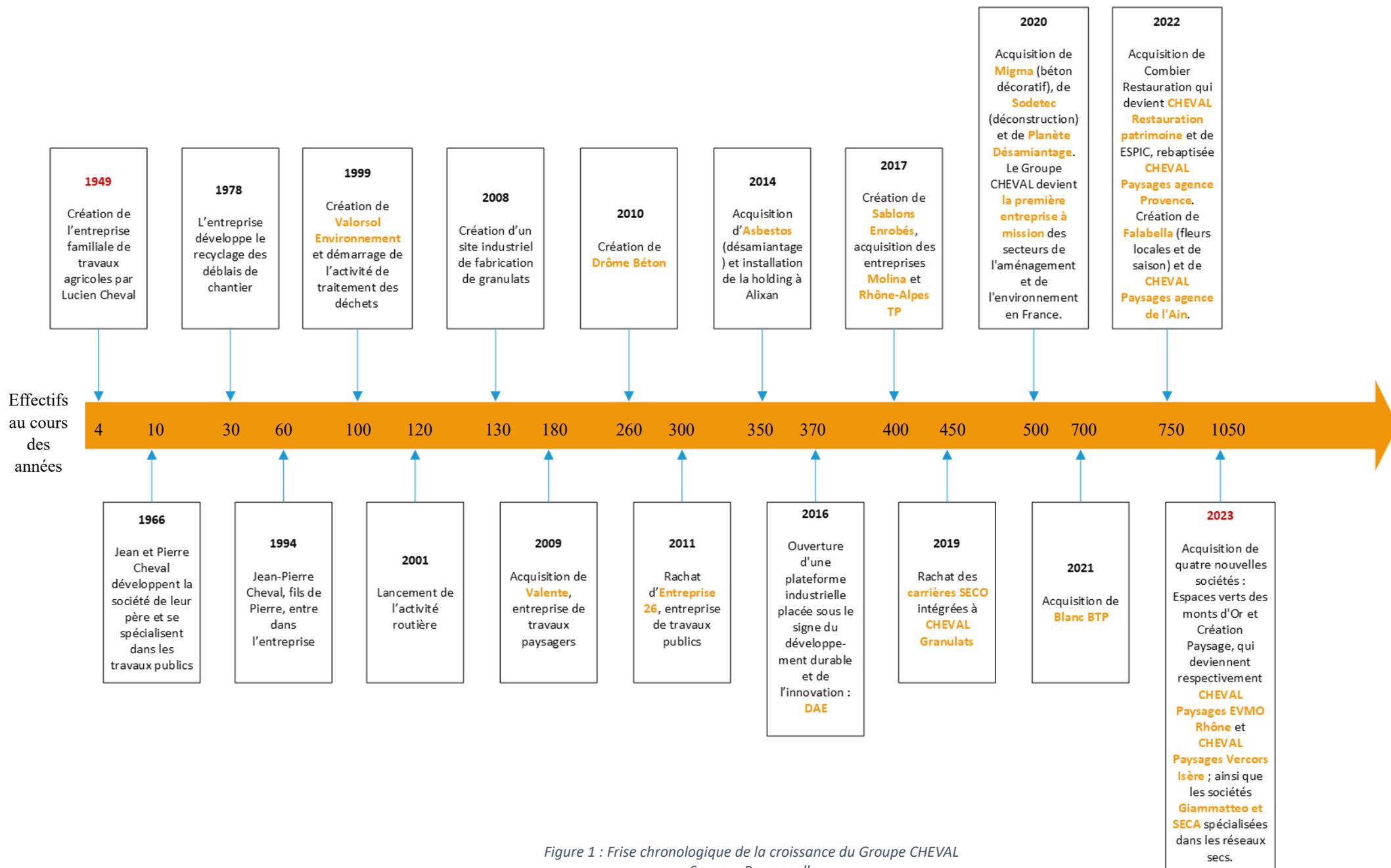


Figure 1 : Frise chronologique de la croissance du Groupe CHEVAL  
Source : Personnelle

## 1.2. Etat des lieux

D'après notre étude, issue d'un échantillonnage du Groupe CHEVAL, nous avons observé une augmentation importante des effectifs, sur les cinq dernières années. Cette croissance a entraîné des variations dans les différents indicateurs de santé et de sécurité au travail.

Tableau I : Indicateurs d'accidents et maladies professionnelles du Groupe CHEVAL  
Source : Personnelle

	2019	2020	2021	2022	2023
Effectifs	412	449	662	743	771
ATAA <sup>1</sup>	31	36	49	56	51
ATSA <sup>2</sup>	4	7	10	9	6
Acc Trajet <sup>3</sup>	2	1	1	2	5
ATB <sup>4</sup>	18	9	12	9	8
Presqu'acc <sup>5</sup>	3	6	11	8	8
Total AT	58	59	83	84	78
MP <sup>6</sup>	1	2	6	7	9
TF1 <sup>7</sup>	61,84	73,87	61,00	48,33	44,15
TG <sup>8</sup>	2,90	2,79	2,40	2,23	1,70

L'augmentation des effectifs s'accompagne d'une gestion dynamique des risques professionnels. Bien que le nombre total d'accidents et de maladies professionnelles ait augmenté en termes absolus, les taux de fréquence et de gravité montrent une amélioration. Cela indique une meilleure efficacité des mesures de prévention et de gestion des risques. Toutefois, les efforts doivent être intensifiés pour continuer à réduire les accidents.

<sup>1</sup> ATAA : Accidents de Travail Avec Arrêt

<sup>2</sup> ATSA : Accidents de Travail Sans Arrêt

<sup>3</sup> Acc Trajet : Accidents de Trajet

<sup>4</sup> ATB : Accidents de Travail Bénin

<sup>5</sup> Presqu'acc : Presque Accidents

<sup>6</sup> MP : Maladies Professionnelles

<sup>7</sup> TF : Taux de Fréquence

<sup>8</sup> TG : Taux de Gravité

### 1.3. Croissance externe et enjeux majeurs

Le Groupe CHEVAL est en pleine croissance externe. Le rachat de sociétés est une stratégie clé afin d'accélérer sa croissance et d'élargir ses capacités opérationnelles. Cette démarche implique d'investir dans des entreprises déjà établies et performantes. En intégrant ces sociétés, le Groupe CHEVAL bénéficie non seulement de leur expertise, mais aussi de leur clientèle et de leur réseau de fournisseurs. Ces acquisitions permettent une augmentation immédiate de la capacité de production, une diversification des services offerts et une intégration rapide de nouveaux marchés.

En investissant dans le rachat de sociétés stratégiques, le Groupe CHEVAL parvient également à freiner l'implantation de concurrents potentiels. Cette approche proactive permet de sécuriser des parts de marché. En acquérant des entreprises locales, le Groupe étend son influence et sa présence géographique.

La croissance externe permet également au Groupe CHEVAL de se diversifier. En acquérant des entreprises dans des domaines qu'il n'avait pas initialement couverts. Le Groupe peut offrir une gamme de services plus étendue et répondre à un éventail plus large de besoins clients. Par exemple, l'ajout récent de capacités dans le domaine de la conception et aménagements de réseaux secs (électricité, gaz, télécoms).

Le Groupe CHEVAL vise à se suffire à lui-même en intégrant verticalement ses opérations, de l'extraction de la matière première à la revalorisation des déchets. Cette stratégie d'intégration verticale permet de contrôler l'ensemble de la chaîne de valeur, réduisant les coûts et augmentant l'efficacité opérationnelle.

De plus, cette autonomie réduit la dépendance envers des fournisseurs externes et diminue les risques liés aux fluctuations des marchés des matières premières. En créant un écosystème fermé et autosuffisant, le Groupe CHEVAL assure une meilleure résilience face aux perturbations économiques et aux variations de la demande.

Néanmoins, la croissance externe présente aussi des inconvénients. Les acquisitions de nouvelles entreprises engendrent souvent des dépenses importantes, comprenant le prix d'achat, les frais de transaction et les dépenses liées à l'intégration. Fusionner des entreprises peut se révéler complexe, notamment lorsqu'il s'agit d'harmoniser les cultures d'entreprise, les systèmes d'information et les procédures.

#### 1.4. Les objectifs de l'étude

Cette problématique vise à identifier les mesures nécessaires pour préserver la santé et la sécurité au travail, dans un groupe de travaux publics en croissance, tout en tenant compte de la diversification de ses métiers. Les objectifs principaux de cette étude sont :

- Identifier et évaluer les risques associés à la diversification des métiers au sein du groupe de travaux publics ;
- Analyser les tendances historiques des accidents du travail et des maladies professionnelles au sein du groupe ;
- Analyser les différentes pratiques au sein des sociétés ;
- Définir des mesures de prévention et développer des programmes de formations adaptés aux divers métiers ;
- Établir un système de suivi et d'évaluation continue des performances en matière de santé et sécurité au travail.

#### 1.5. Questionnement et prise de recul

Il est essentiel de se questionner sur la manière dont la croissance de l'entreprise influence les conditions de travail et la sécurité des employés. Nous devons nous demander si les structures et les processus actuels sont adaptés à une expansion et si des ajustements sont nécessaires pour maintenir un environnement de travail sûr. De plus, il est important de réfléchir à la manière dont les entreprises peuvent équilibrer efficacement la croissance économique avec la protection de la santé et de la sécurité de leurs employés.

#### 1.6. Analyse de la demande de l'entreprise

L'entreprise a exprimé sa préoccupation sur l'augmentation potentielle des AT/MP<sup>1</sup> en raison de sa croissance rapide. Cela implique une évaluation détaillée des risques professionnels actuels, une compréhension des défis posés par la croissance et une proposition de mesures de prévention adaptées. L'objectif est de fournir à l'entreprise des recommandations pour gérer efficacement les risques professionnels dans un contexte de croissance.

---

<sup>1</sup> AT/MP : Accidents du travail et maladies professionnelles

## CHAPITRE 2 : Matériel et Méthodes

### 2.1. Diffusion du questionnaire en interne dans les sociétés du Groupe CHEVAL

Pour savoir quelles mesures sont à mettre en œuvre pour assurer la prévention et la maîtrise en santé et sécurité au travail, nous voulions avoir les retours sur les pratiques dans les différents secteurs d'activités. Ces résultats nous serviront à identifier les différences entre les structures. Nous avons également demandé à avoir les retours statistiques des AT/MP<sup>1</sup>, afin de voir quel secteur a le plus de difficulté dans la gestion de accidents et celui qui a une bonne maîtrise.

Pour cette étude, nous avons utilisé un questionnaire, que nous avons diffusé au sein du service Qualité Sécurité Environnement (QSE). Cela nous permettra d'avoir une vision globale de la situation en matière de santé et de sécurité au travail au sein de ce groupe de travaux publics en croissance.

Nous avons adopté une démarche méthodologique, en choisissant de diviser l'ensemble des activités du Groupe CHEVAL en différents secteurs. Nos recherches sont issues d'une étude d'échantillonnage de ces sociétés. Les secteurs identifiés sont : l'aménagement, l'industrie, la déconstruction/désamiantage, la collecte et revalorisation des déchets, la restauration de patrimoine, le paysagisme et la maintenance.

Dans le secteur de l'aménagement nous incluons toutes les sociétés impliquées dans les travaux publics, telles que les travaux de voiries (réfection des routes), les travaux de canalisation, les terrassements, l'enrochement.

Dans le secteur de l'industrie, nous retrouverons les carrières de granulats, les centrales d'enrobés et les centrales à béton.

Le secteur de la maintenance, comprend la société CHEVAL Maintenance, créée à la suite de la dissociation de CHEVAL Frères en 2015, qui regroupait CHEVAL TP<sup>2</sup>, CHEVAL Granulats et CHEVAL Maintenance. Cette société est responsable de l'entretien et des réparations des engins du Groupe CHEVAL.

Dans le secteur de la déconstruction/désamiantage nous avons les sociétés spécialisées dans le traitement de l'amiante.

---

<sup>1</sup> AT/MP : Accidents du travail et maladies professionnelles

<sup>2</sup> TP : Travaux Publics

Le secteur du paysagisme, regroupe l'ensemble des sociétés qui exerce des activités dans le domaine des espaces verts. Ils interviennent sur la création et l'aménagement d'espaces extérieurs, et leur entretien.

Dans le secteur de la restauration du patrimoine, nous avons une société dédiée à la rénovation des bâtiments et monuments historiques.

Enfin, dans le secteur de la revalorisation des déchets, nous incluons nos déchèteries professionnelles internes au Groupe et la gestion des déchetteries publics. Elles collectent, recyclent et valorisent les déchets des professionnels : bois, déchets verts, cartons, polystyrène.

Les résultats chiffrés issus des questionnaires, ont été présentés sous forme de graphiques, offrant une représentation visuelle plus claire et synthétique. Ils permettent de comparer les secteurs entre eux. Ces graphiques nous ont permis de faire un état des lieux sur ces cinq dernières années et avec les questions supplémentaires du questionnaire, nous avons pu mettre en lumière les principaux risques des différents secteurs d'activités, identifier les pratiques de sécurité, les remontées et les suivis des accidents, et l'impact de l'intégration des intérimaires sur l'accidentologie.

En parallèle, d'autres questions ont été exploitées pour étudier les défis auxquels les entreprises du Groupe sont confrontées en matière de prévention des AT/MP<sup>1</sup>. Cette approche a permis de recueillir des informations variées, fournissant une base pour l'analyse et la discussion des résultats.

Afin de comparer nos pratiques, nous avons envoyé le même questionnaire à des entreprises externes au Groupe, mais dans les mêmes secteurs d'activités.

## 2.2. Méthode d'intégration des entreprises rachetées dans le cadre d'une croissance externe

Lorsqu'un projet de rachat d'entreprise est envisagé, pour intégrer la croissance du Groupe CHEVAL, des audits de services sont effectués, pour comprendre la gestion actuelle de l'entreprise cible. Chaque service utilise un questionnaire pour évaluer et analyser le niveau de maturité de la société qui serait destiné à rejoindre le Groupe.

---

<sup>1</sup> AT/MP : Accidents du travail et maladies professionnelles

Pour connaître leur maîtrise et leur prévention en termes de santé et sécurité au travail, au niveau du service QSE<sup>1</sup>, nous leur demandons :

- Leurs certifications ;
- Le nombre d'accidents (AT, Accidents de trajet) sur les deux dernières années.
- Les dossiers de maladies professionnelles connus ou en cours
- Leur Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP)
- Leurs règles définies sur le port des Equipements de Protection Individuelle (EPI)
- Leurs règles d'affectation des trousseaux de secours
- Leurs suivis des sinistres routiers et chantiers
- Les formations qu'ont les salariés
- Leurs contrôles périodiques (levage, extincteur, contrôle techniques...)
- La liste des produits chimiques utilisés + les Fiches de Données de Sécurité (FDS)
- Leur fonctionnement pour faire les remontées d'information des dysfonctionnements et des accidents
- Le fonctionnement des accueils des nouveaux arrivants

Les résultats de cet audit nous permettent d'identifier les points nécessitant une attention particulière, ainsi que ceux où l'entreprise excelle déjà. Pour appuyer les réponses aux questions nous demandons des documents justificatifs prouvant leur maîtrise. En outre, leurs réponses peuvent révéler des pratiques différentes et parfois plus performante en matière de SST<sup>2</sup>, que les nôtres. Ainsi, cet audit contribue également à l'amélioration continue au sein du Groupe.

### 2.3. Système de suivi et d'évaluation continue des performances en matière de SST<sup>2</sup>

Pour assurer la prévention et la maîtrise en santé et sécurité au travail dans un groupe de travaux publics en croissance, il est essentiel de mettre en place un système de suivi et d'évaluation continue des performances. Nous suivons des indicateurs clés de performance (KPI) pour mesurer l'efficacité des mesures mises en place et ajuster les stratégies en conséquence :

---

<sup>1</sup> QSE : Qualité Sécurité Environnement

<sup>2</sup> SST : Santé et Sécurité au Travail

## 1. Définition des KPI<sup>1</sup> santé et sécurité au travail :

- Taux de Fréquence des accidents du travail (TF1) : Nombre d'accidents du travail avec arrêt par million d'heures travaillées ;
- Taux de Gravité (TG) : Nombre de journées perdues pour 1 000 heures travaillées ;
- Nombre d'Accidents Avec Arrêt (ATAA) : Nombre total d'accidents du travail ayant entraîné un arrêt de travail ;
- Nombre d'Accidents Sans Arrêt (ATSA) : Nombre total d'accidents du travail n'ayant pas entraîné un arrêt de travail ;
- Nombre d'Accidents de Trajet : Nombre total d'accidents survenus lors des trajets domicile-travail.
- Nombre d'Accidents Bénins :
- Nombre de Presque Accidents : Nombre d'incidents sans conséquence mais pouvant potentiellement entraîner un accident.
- Nombre de Maladies Professionnelles (MP) : Nombre total de maladies professionnelles déclarées.

## 2. Mise en œuvre du système de suivi et d'évaluation :

### Collecte des données :

- Nous avons des formulaires standardisés pour la déclaration des accidents, presque accidents, et maladies professionnelles.

### Analyse des données :

- Nous comparons les KPI<sup>1</sup> avec les objectifs fixés pour évaluer les performances.

### Rapport et communication :

- Nous présentons les résultats lors des réunions de direction et des comités de santé et sécurité.
- Nous communiquons régulièrement auprès des salariés sur les performances, pour maintenir la sensibilisation et l'engagement

---

<sup>1</sup> KPI : Key Performance Indicator ou indicateurs clés de performance (ICP) en français

Révision et ajustement :

- Nous mettons à jour annuellement le plan de prévention des risques professionnels, en fonction des données collectées et des analyses réalisées.

### 3. Actions correctives et préventives

Actions correctives :

- En cas de dépassement des objectifs, nous mettons en place immédiatement des actions correctives ciblées (ex : formation supplémentaire, réévaluation des risques, modification des procédures).

Actions préventives :

- Nous développons la culture de sécurité à travers des campagnes de sensibilisation.

La mise en œuvre d'un système de suivi et d'évaluation continue des performances en matière de santé et sécurité au travail est cruciale. Ce système est basé sur des indicateurs clés de performance, qui permettent de mesurer l'efficacité des mesures mises en place. Il aide également à ajuster les stratégies en conséquence.

## CHAPITRE 3 : Résultats

### 3.1. Collecte et analyse statistique des AT/MP<sup>1</sup>

Dans cette section, nous présenterons une analyse statistique des accidents du travail et des maladies professionnelles au sein d'un échantillonnage du Groupe CHEVAL. En nous appuyant sur les données collectées, nous examinerons les tendances sur ces dernières années.

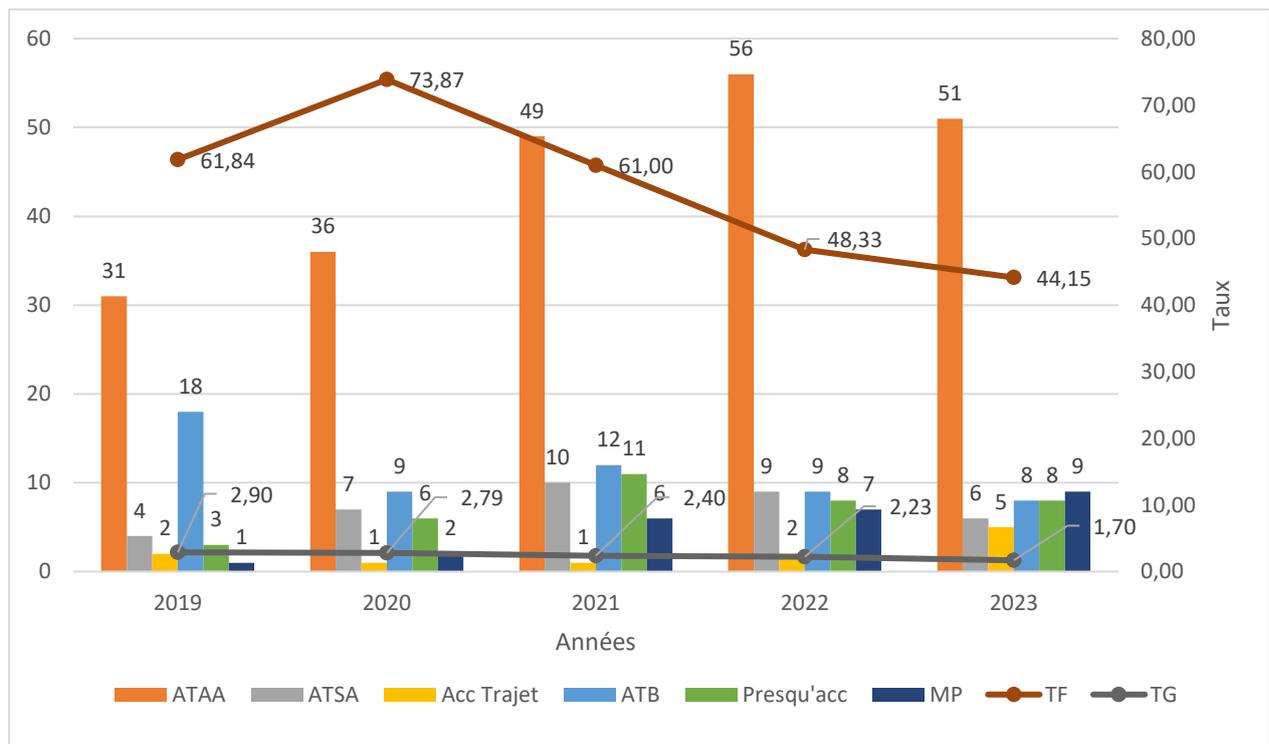


Figure 2 : Représentation graphique de l'ensemble du Groupe CHEVAL : sur le nombre AT/MP et les TF/TG en fonction des années  
Sources : Personnelle

Nous observons une tendance générale à l'augmentation des accidents de travail avec arrêt (ATAA) jusqu'en 2022, avec un léger recul en 2023. Les accidents de travail sans arrêt (ATSA) augmentent également de 2019 à 2021, puis se stabilisent.

Pour les accidents de trajet (Acc Trajet), le nombre est faible mais présent chaque année, avec des valeurs variées : 2 en 2019, 1 en 2020, 1 en 2021, 2 en 2022 et 5 en 2023. Nous constatons qu'il est aussi en augmentation avec la croissance du Groupe.

Les accidents bénins (ATB) sont présents et sont en baisse au fil des années : 18 en 2019, 9 en 2020, 12 en 2021, 9 en 2022 et 8 en 2023.

<sup>1</sup> AT/MP : Accidents du Travail et Maladies Professionnelles

Les presque accidents (presqu'acc) sont en augmentation jusqu'en 2021, puis stables jusqu'à 2023, cela peut refléter une prise de conscience et un signalement accru des incidents mineurs.

Le nombre de maladies professionnelles est en hausse. Cela pourrait être attribué au vieillissement de la population ainsi qu'à une meilleure connaissance des tableaux de maladies professionnelles par les médecins du travail, les généralistes et les salariés eux-mêmes, ce qui entraîne une augmentation du nombre de dossiers déposés.

Malgré l'augmentation du nombre d'AT<sup>1</sup>, le TF<sup>2</sup> et le TG<sup>3</sup> ont quant à eux diminué. Cela s'explique par le nombre d'heures travaillées beaucoup plus important au fil des années. À cela s'ajoute des améliorations en matière de gestion des risques qui contribuent en ce sens.

Le TG<sup>2</sup> reste faible, indiquant que, malgré la fluctuation des ATAA<sup>4</sup>, la gravité des accidents n'a pas significativement augmenté.

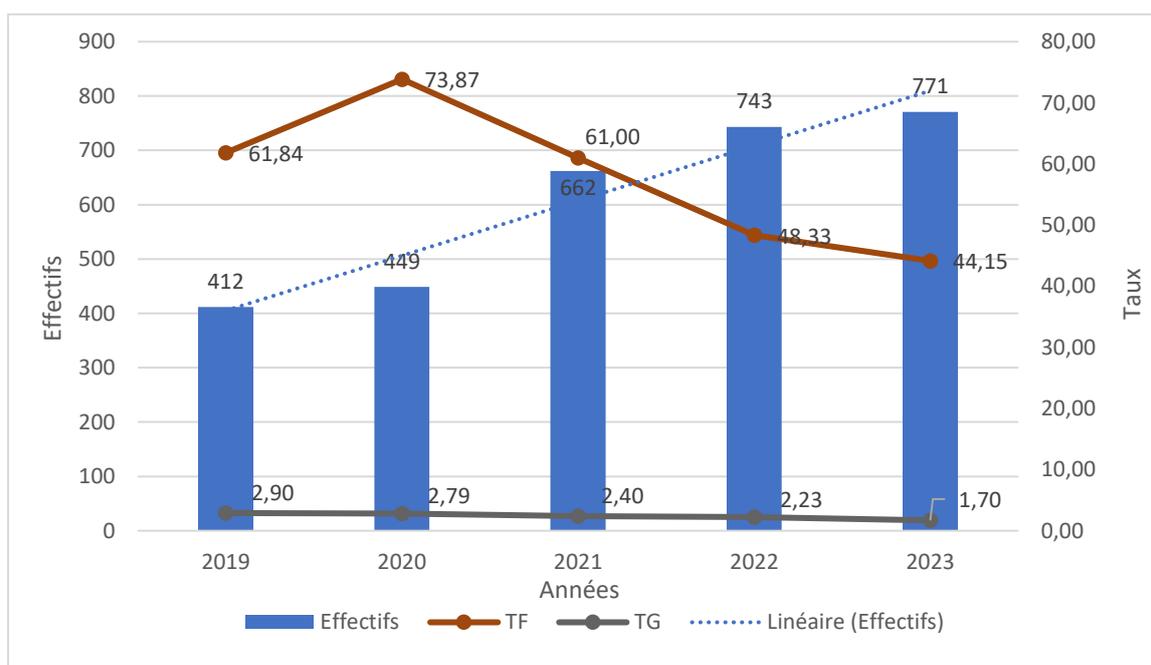


Figure 3 : Représentation graphique de l'ensemble du Groupe CHEVAL : sur l'effectif et les TF/TG en fonction des années  
Source : Personnelle

Les effectifs augmentent régulièrement chaque année, passant de 412 en 2019 à 771 en 2023. Cette croissance significative des effectifs pourrait expliquer en partie l'augmentation du

<sup>1</sup> AT : Accidents du Travail

<sup>2</sup> TF1 : Taux de Fréquence prenant en compte que les accidents de travail avec arrêt

<sup>3</sup> TG : Taux de Gravité

<sup>4</sup> ATAA : Accident de Travail avec Avec Arrêt

nombre d'accidents et de maladies professionnelles, simplement par l'effet de la taille accrue de l'organisation.

Malgré la croissance des effectifs et le nombre d'accidents, les taux de fréquence et de gravité montrent une tendance à la baisse. Cela suggère que les mesures de prévention mises en place commencent à porter leurs fruits, réduisant la proportion d'accidents par rapport au nombre total d'employés.

Les deux graphiques montrent une tendance générale de croissance des effectifs au sein du Groupe CHEVAL, accompagnée d'une augmentation initiale du nombre d'accidents et de maladies professionnelles. Cependant, les taux de fréquence et de gravité diminuent, ce qui suggère que les efforts de prévention et de gestion des risques sont efficaces. La formation des employés, l'amélioration des processus de sécurité et l'intégration des nouvelles recrues dans une culture de sécurité renforcée sont probablement des facteurs clés contribuant à cette amélioration.

Il est important de continuer à surveiller ces tendances et à renforcer les mesures de sécurité, surtout dans les secteurs où les risques sont les plus élevés, afin de poursuivre cette dynamique positive et d'assurer la sécurité et le bien-être des employés dans un contexte de croissance.

Nous allons présenter deux cas particuliers du Groupe, celui où les taux de fréquence sont les plus élevés et celui où ils sont les plus faibles.

Nous avons utilisé les chiffres de sinistralité par code APE-NAF<sup>1</sup> donnés par la CARSAT<sup>2</sup>, afin d'identifier notre situation par secteur d'activité et de définir une limite à ne pas dépasser par rapport à ces statistiques. Ces données, fournies avec un décalage de deux ans, nous permettent d'établir des limites pour les années 2019 et 2021. En raison de la crise du COVID et au nombre de chômage partiel, les statistiques n'ont pas été communiqué pour l'année 2020. Par conséquent, nous avons décidé de reprendre les taux de 2019 pour l'année 2020.

---

<sup>1</sup> APE-NAF : Activité Principale Exercée-Nomenclature des Activités Française

<sup>2</sup> CARSAT : Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail

La maintenance est le secteur où les TF1<sup>1</sup> sont les plus élevés :

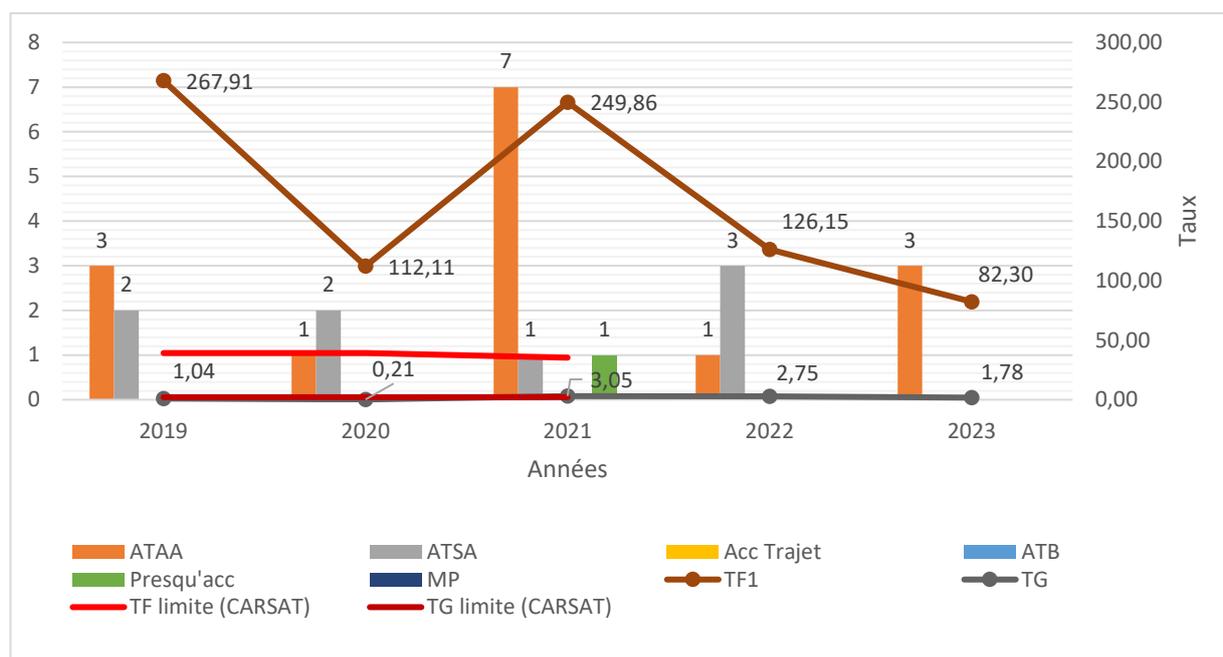


Figure 4 : Secteur : Maintenance CHEVAL : Représentation graphique des nombres AT/MP et des TF/TG en fonction des années  
Source : Personnelle

Nous constatons que, comparés aux limites de la CARSAT<sup>2</sup>, tous nos TF1<sup>1</sup> sont supérieurs à ces seuils. Cela suggère un manque de sensibilisation dans ce secteur ainsi qu'un manque d'engagement de la part de l'encadrement dans cette entité.

En 2019, le taux de fréquence est élevé et au-dessus de la limite de la CARSAT<sup>2</sup>, cela indique un nombre important d'accidents par rapport au nombre d'heures travaillées. Le taux de gravité est bas et en dessous de la limite de la CARSAT<sup>2</sup>, cela suggère que la plupart des accidents n'étaient pas très graves et n'entraînant pas d'arrêt de travail long.

En 2020, les deux taux (TF1<sup>1</sup> et TG<sup>3</sup>) diminuent significativement, ce qui pourrait indiquer des mesures de prévention plus strictes liées au contexte particulier du COVID : protocole et distance de sécurité, les salariés faisaient plus attention.

En 2021, une augmentation notable du nombre d'accidents avec arrêt et du taux de gravité est observée. Dans un contexte similaire à 2019, seul le TF1<sup>1</sup> a diminué légèrement. Nous pouvons supposer que les salariés ont repris des activités avec leurs anciennes habitudes et moins de contraintes qu'en 2020.

<sup>1</sup> TF1 : Taux de Fréquence prenant en compte que les accidents de travail avec arrêt

<sup>2</sup> CARSAT : Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail

<sup>3</sup> TG : Taux de Gravité

En 2022, nous pouvons analyser une situation comparable aux années pré-COVID : le nombre d'accidents et les TF/TG<sup>1</sup> diminuent.

Dans le secteur de la Maintenance, nous n'avons pas de registre d'ATB<sup>2</sup>, ce qui signifie l'absence de résultats sur le graphique. Et nous avons eu seulement une remontée concernant un presque accident. Cette situation révèle un manque de communication sur les incidents et les situations à risques rencontrés par les salariés.

Enfin, à ce jour, aucune maladie professionnelle n'a été déclarée dans ce secteur.

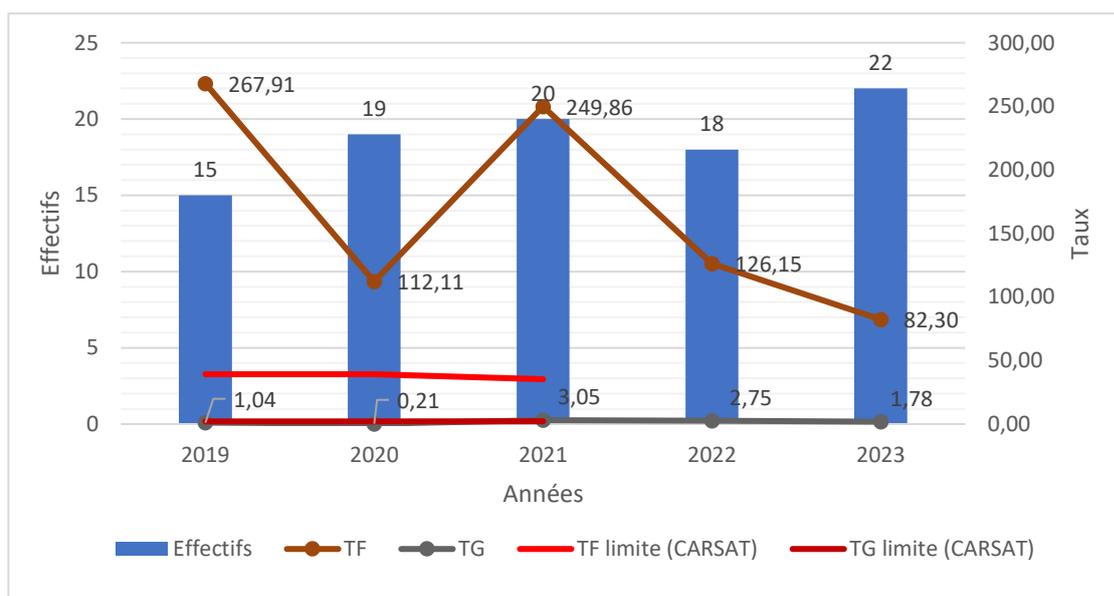


Figure 5 : Secteur : Maintenance CHEVAL : Représentation graphique des effectifs et des TF/TG en fonction des années  
Source : Personnelle

En 2019, un effectif de 15 salariés avec un taux de fréquence élevé montre un nombre important d'accidents par rapport au personnel en place. Puis en 2020, comme expliqué précédemment avec le contexte particulier de la crise COVID, une réduction significative des taux de fréquence et de gravité, cependant, nous retrouvons une augmentation des effectifs à 19.

En 2021, à l'inverse du TF<sup>3</sup> dont l'évolution est commentée plus haut, l'effectif est resté relativement stable depuis 2020.

<sup>1</sup> TF/TG : Taux de Fréquence et Taux de Gravité

<sup>2</sup> ATB : Accidents Bénins

<sup>3</sup> TF : Taux de Fréquence

En 2022, les effectifs diminuent légèrement à 18, mais les taux de fréquence et de gravité restent élevés, bien qu'en baisse par rapport à 2021.

En 2023, une nouvelle augmentation des effectifs à 22 est accompagnée d'une baisse significative des taux de fréquence et de gravité. A la suite d'un courrier reçu de la CARSAT<sup>1</sup> sur les nombres d'accidents trop élevé en 2021, une campagne de sensibilisation et de prévention des accidents a été mise en place.

Les graphiques indiquent une tendance générale à la baisse du TF<sup>2</sup> des accidents du travail, malgré les variations annuelles du nombre d'employés et des accidents. Cette diminution du TF<sup>2</sup> est positive et suggère une amélioration des conditions de sécurité au sein du secteur CHEVAL Maintenance.

Cependant, le nombre fluctuant d'accidents avec arrêt (ATAA) et sans arrêt (ATSA) démontre que des efforts continus doivent être déployés pour maintenir et améliorer la sécurité. Les faibles taux de gravité sont encourageants, suggérant que lorsque des accidents se produisent, ils sont moins susceptibles d'être graves.

Il est essentiel de continuer à analyser les causes des accidents, à renforcer les mesures de prévention, et à maintenir un suivi rigoureux des pratiques de sécurité pour continuer à réduire la fréquence et la gravité des accidents de travail et des maladies professionnelles.

Ensuite, nous allons analyser le secteur qui a les TF/TG<sup>2</sup> les moins élevés, c'est le secteur de l'industrie. Ces faibles taux peuvent être attribués à des tâches moins accidentogènes, telles que la conduite d'engins, de camions et celles des agents de bascule. Cependant, si un accident survient dans ce secteur, il peut être d'une gravité extrême, comme une électrocution ou encore un membre arraché à cause d'une machine : débouillage d'un concasseur.

---

<sup>1</sup> CARSAT : Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail

<sup>2</sup> TF/TG : Taux de Fréquence et Taux de Gravité

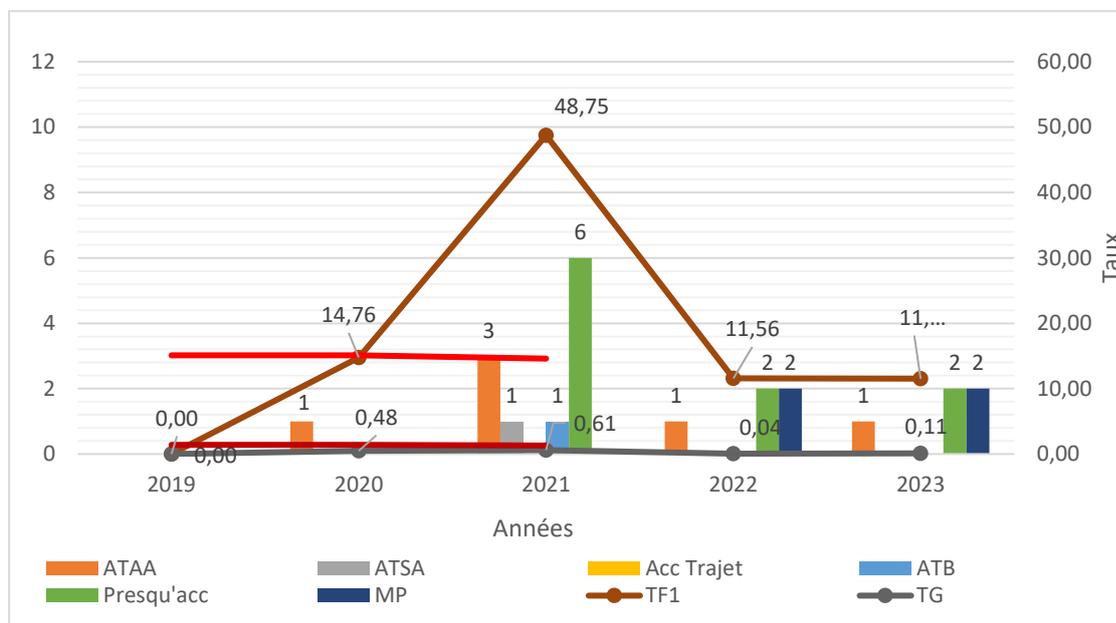


Figure 6 : Secteur : Industries CHEVAL : Représentation graphique des nombres AT/MP et des TF/TG en fonction des années  
Source : Personnelle

En 2019, il n'y a aucune remontée d'ATAA<sup>1</sup>, ATSA<sup>2</sup>, accidents de trajet, ATB<sup>3</sup>, presque accidents, ou MP<sup>4</sup>. Les taux TF/TG<sup>5</sup> sont tous les deux à zéro, ce qui reflète que sur cette année-là il n'y a pas eu d'accidents de déclarer mais également aucune remontée sur des situations à risque.

En 2020, une légère augmentation avec un ATAA<sup>1</sup>. Le TF<sup>5</sup> atteint 14,76 est proche de la limite de la CARSAT<sup>6</sup> qui est à 15,1. Cela indique une augmentation des incidents reportés par rapport à l'année précédente. Le TG<sup>5</sup> reste bas à 0,48.

En 2021, un pic notable dans les accidents avec trois ATAA<sup>1</sup>, un ATSA<sup>2</sup>, un ATB<sup>3</sup> et six presque accident. Le TF<sup>5</sup> élevé qui dépasse la limite, mais un TG<sup>5</sup> bas qui indique que les accidents ont été plus fréquents mais moins graves. Cette augmentation est due à une baisse de vigilance de la part des salariés, par conséquent, il y a eu une augmentation des accidents.

Ces deux dernières années sont très similaires, avec une diminution des accidents, un ATAA<sup>1</sup>, deux presque accidents, et une MP<sup>7</sup> de déclarée. Cela est reflétée dans la baisse du TF<sup>5</sup>

<sup>1</sup> ATAA : Accidents de Travail Avec Arrêt

<sup>2</sup> ATSA : Accidents de Travail Sans Arrêt

<sup>3</sup> ATB : Accidents de Travail Bénin

<sup>4</sup> MP : Maladies Professionnelles

<sup>5</sup> TF/TG : Taux de Fréquence et Taux de Gravité

<sup>6</sup> CARSAT : Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail

<sup>7</sup> MP : Maladies Professionnelles

à 11,56. Le TG<sup>1</sup> continue à rester bas à 0,04. La baisse des AT<sup>2</sup> peut être due aux campagnes de sensibilisation plus importantes.

Sur l'ensemble des années le peu de remontées d'ATB<sup>3</sup> et le faible nombre de presque accidents signalés indique un potentiel manque de communication et de déclaration des incidents mineurs. Cela peut empêcher la mise en place de mesures préventives pour éviter des accidents plus graves.

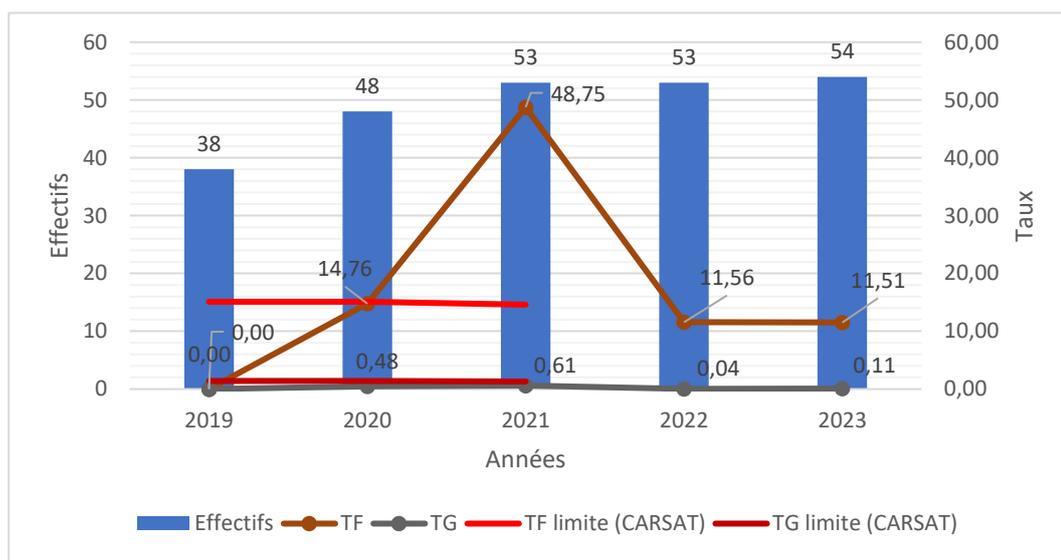


Figure 7 : Secteur : Industries CHEVAL : Représentation graphique des effectifs et des TF/TG en fonction des années  
Source : Personnelle

Les effectifs ont progressivement augmenté au fil des années, passant de 38 salariés en 2019, à 54 salariés en 2023. L'augmentation d'effectif est due à l'intégration des nouvelles carrières en 2019 et à une restructuration interne à la suite de ces nouvelles acquisitions. Cette augmentation d'effectif peut contribuer à une augmentation du nombre d'accidents.

Malgré cette augmentation, les TF<sup>4</sup> ont montré une tendance à la baisse depuis le pic de 2021, indiquant une amélioration des conditions de sécurité et une meilleure gestion des risques.

Les TG<sup>5</sup> sont restés très bas tout au long des années, indiquant que les accidents, lorsqu'ils se produisent, sont généralement de faible gravité.

<sup>1</sup> TG : Taux de Gravité  
<sup>2</sup> AT : Accidents de Travail  
<sup>3</sup> ATB : Accidents Bénins  
<sup>4</sup> TF : Taux de Fréquence  
<sup>5</sup> TG : Taux de Gravité

### 3.2. Etudes des taux de cotisations AT/MP<sup>1</sup> : Analyse et explications

Les accidents du travail et les maladies professionnelles engendrent des coûts importants pour les entreprises, allant bien au-delà des simples frais médicaux et des compensations salariales. L'analyse des coûts permet de comprendre l'ampleur des impacts financiers des AT/MP<sup>1</sup> et de justifier les investissements en matière de prévention et de sécurité.

En collaboration avec le service des Ressources Humaines (RH), nous avons mené une étude sur les taux de cotisation AT/MP<sup>1</sup> pour comprendre les tendances et identifier les secteurs nécessitant des actions spécifiques. Nous présentons ici les statistiques pour une entreprise du secteur de l'aménagement, qui utilise des taux individuels en raison de son effectif de plus de 150 salariés.

Le taux de cotisation AT/MP<sup>1</sup> est un pourcentage que les employeurs doivent payer à la Sécurité sociale pour financer les prestations liées aux AT/MP<sup>1</sup> de leurs employés. Ce taux est calculé en fonction du secteur d'activité de l'entreprise et de son historique d'accidents et de maladies professionnelles.

Les AT/MP<sup>1</sup> d'une année influencent directement le taux de cotisation AT/MP<sup>1</sup> de l'année suivante. Les accidents et maladies déclarés sont utilisés pour calculer les taux de cotisation. Un grand nombre d'incidents ou d'incidents graves augmente le taux de cotisation.

En observant les variations des taux de cotisation sur plusieurs années, l'entreprise peut ajuster ses stratégies de prévention. Si les accidents augmentent, des mesures plus strictes ou des formations supplémentaires peuvent être mises en place pour inverser la tendance. À l'inverse, si les taux diminuent, cela peut indiquer que les mesures actuelles sont efficaces.

Étudier les cotisations AT/MP<sup>1</sup> sur trois ans fournit une vue d'ensemble des impacts financiers et des tendances en matière de sécurité au travail. Cela permet à l'entreprise de mieux gérer les risques, d'ajuster ses politiques de prévention et d'optimiser ses coûts liés aux accidents du travail et aux maladies professionnelles.

---

<sup>1</sup> AT/MP : Accidents du Travail / Maladies Professionnelles

- Catégorie 452PB : Construction et Entretien de Chaussées :

Cette catégorie inclut les activités de construction et d'entretien de chaussées, la fabrication de produits asphaltés ou enrobés, ainsi que leur transport et leur mise en œuvre. Elle comprend environ 15 personnes.

Tableau II : Catégorie 452PB : Construction et Entretien des Chaussées  
Source : net-entreprises.fr

Année	Taux de cotisation
2024	1,91%
2023	2,71%
2022	3,53%

Nous constatons une baisse continue des taux de cotisation au cours des trois dernières années. Cette réduction peut être attribuée au faible effectif de cette catégorie, limitant ainsi le nombre de sinistres et permettant une meilleure gestion des risques.

- Catégorie 742CE : Conception de Projets Architecturaux et Ingénierie du BTP<sup>1</sup> :

Cette catégorie inclut les activités de conception de projets architecturaux, décoration, ingénierie du BTP<sup>1</sup>, topographie, métrés, hygiène et sécurité. Elle comprend environ 5 personnes, principalement des géomètres.

Tableau III : Catégorie 742CE : Conception de Projets Architecturaux et Ingénierie du BTP  
Source : net-entreprises.net

Année	Taux de cotisation
2024	0,46%
2023	0,55%
2022	0,59%

Ici aussi, nous observons une diminution des taux de cotisation. La réduction des taux peut également s'expliquer par le faible nombre de salariés dans cette catégorie, permettant une gestion plus ciblée des risques et une formation adéquate pour minimiser les accidents.

---

<sup>1</sup> BTP : Bâtiment et Travaux Publics

- Catégorie 452ED : Construction et Entretien de Réseaux :

Cette catégorie comprend la construction et l'entretien de réseaux (électricité, eaux, gaz, télécommunications, etc.) et inclut également les administratifs. Elle comprend environ 130 personnes, incluant le personnel sur le terrain, les chauffeurs de camions, les conducteurs d'engins, les administratifs, les conducteurs de travaux et la direction.

*Tableau IV : Catégorie 452ED : Construction et Entretien de Réseaux  
Source : net-entreprises.fr*

<b>Année</b>	<b>Taux de cotisation</b>
2024	11,13%
2023	9,37%
2022	7,5%

Nous observons une augmentation des taux de cotisation dans cette catégorie. Cette hausse peut être due à la diversité des métiers représentés, englobant un large éventail de risques professionnels. La complexité accrue de la gestion des risques dans une catégorie aussi variée peut conduire à une plus grande fréquence et gravité des accidents.

Le tableau ci-dessous expose un état des lieux de la situation de l'entreprise d'aménagement. L'analyse des données de santé et de sécurité au travail de 2019 à 2023 révèle une tendance générale à l'amélioration. Les effectifs sont restés relativement stables, tandis que le nombre total d'accidents a diminué de 25 en 2019 à 15 en 2023. Les taux de fréquence et de gravité ont également connu une baisse importante, respectivement de 43,83 à 25,79 et de 1,91 à 1,28, indiquant une réduction des risques et de la gravité des accidents. Les accidents avec arrêt, qui ont atteint un pic de 16 en 2020, sont redescendus à 7 en 2023, tandis que les accidents bénins et les presque accidents ont également diminué, soulignant une amélioration des conditions de sécurité. Les jours d'arrêt ont fluctué, atteignant 623,27 jours en 2020, puis diminuant à 347,87 jours en 2023. En parallèle, les heures travaillées ont augmenté, montrant une augmentation de l'activité sans compromettre la sécurité. Ces résultats indiquent une gestion efficace des risques et une amélioration continue des pratiques de prévention.

Tableau V : Indicateurs d'accidents et maladies professionnelles de l'entreprise CHEVAL TP  
Source : Peronnelle

	2019	2020	2021	2022	2023
Effectifs	149	153	155	162	163
ATAA <sup>1</sup>	11	16	10	12	7
ATSA <sup>2</sup>	2	4	3	2	1
Acc Trajet <sup>3</sup>	2	1	0	0	1
ATB <sup>4</sup>	10	7	8	7	6
Presqu'acc <sup>5</sup>	2	4	1	2	0
Total AT	25	28	21	21	15
MP <sup>6</sup>	0	0	1	0	0
TF <sup>7</sup>	43,83	67,95	36,04	46,49	25,79
TG <sup>8</sup>	1,91	2,65	1,58	2,36	1,28
Nb jours d'arrêt Glissant	479,25	623,27	394,68	608,11	347,87
Nb heures travaillées Glissant	250950,40	235461,02	249713,47	258145,78	271417,84

<sup>1</sup> ATAA : Accidents de Travail Avec Arrêt

<sup>2</sup> ATSA : Accidents de Travail Sans Arrêt

<sup>3</sup> Acc Trajet : Accidents de Trajet

<sup>4</sup> ATB : Accidents de Travail Bénin

<sup>5</sup> Presqu'acc : Presque Accidents

<sup>6</sup> MP : Maladies Professionnelles

<sup>7</sup> TF : Taux de Fréquence

<sup>8</sup> TG : Taux de Gravité

Pour le calcul des taux de cotisations, la sécurité sociale utilise les accidents des trois dernières années connues, comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Tableau VI : Années pris en compte pour les calculs de taux de cotisations  
Source : Améli.fr

Date de notification du taux	Les trois années entrant dans le calcul du taux de cotisations		
Janvier 2022	2020	2019	2018
Janvier 2023	2021	2020	2019
Janvier 2024	2022	2021	2020

D'après les données issues de net-entreprises.fr : la masse salariale est de 3 934 796 €

2022 → 7,5% de cotisations AT/MP<sup>1</sup> : 3 934 796 € \* 7,5% = 295 109,7 € de cotisations

2023 → 9,37% de cotisations AT/MP<sup>1</sup> : 3 934 796 € \* 9,37% = 368 690,39 € de cotisations

2024 → 11,13% de cotisations AT/MP<sup>1</sup> : 3 934 796 € \* 11,13% = 437 942,79 € de cotisations

437 942,79 € - 295 109,7 € = 142 833,09 € en plus de cotisations en 3 ans.

D'après notre analyse, cette augmentation est due à :

La présence d'un salarié en arrêt de travail depuis 2018 jusqu'à janvier 2024. Cela a eu un impact important sur le taux de cotisation. Les arrêts de travail de longue durée augmentent fortement les coûts associés aux AT/MP<sup>1</sup>.

De plus, nous pouvons observer qu'en 2020, il y a eu une augmentation des AT<sup>1</sup>, et ainsi des TF/TG<sup>2</sup> et des nombres de jours d'arrêt Glissant.

Nous pouvons également observer une réduction des AT<sup>1</sup>, mais 1 MP<sup>1</sup> de déclarée. Donc cela a fait augmenter les cotisations des années suivantes.

Nous pouvons observer une nouvelle augmentation des AT<sup>1</sup> et ainsi des TF/TG<sup>2</sup> et des nombres de jours d'arrêt glissant en 2022. Donc, cela influence les cotisations de 2024 également.

<sup>1</sup> AT/MP : Accidents du Travail / Maladies Professionnelles

<sup>2</sup> TF/TG : Taux de Fréquence / Taux de Gravité

## Hypothèses sur la réduction des coûts de cotisation futur :

Le salarié qui était en arrêt depuis 2018 a été licencié pour inaptitude en janvier 2024, donc cela entraînera une répercussion dans 3 ans, où nous devrions voir une baisse importante du taux de cotisation.

De plus, nous pouvons voir que le total des AT<sup>1</sup> est en baisse, donc nous devrions avoir une baisse des cotisations sur les années à venir.

### 3.3. Analyse de la situation du Groupe en croissance

#### 3.3.1. Principaux risques des différents secteurs

Notre étude, nous a permis d'enquêter et d'identifier les principaux risques de chaque secteur d'activités :

Dans le secteur de l'aménagement, les principaux risques que nous avons identifiés sont :

- Chutes de hauteur
- Collision sur chantier
- Accident routier
- Le bruit
- Les vibrations
- Les postures

Dans le secteur de l'industries, les principaux risques que nous avons identifiés sont :

- Chutes de hauteur
- Travailleur isolé
- Collision sur chantier
- Risque chimique
- Brûlure
- Noyade
- Machine et outils

Dans le secteur de la déconstruction et désamiantage, les principaux risques que nous avons identifiés sont :

- Amiante
- Bruit
- Vibration
- Hygiène
- Inhalation de poussière
- Chute de plain-pied
- Chute de hauteur
- Risque chimique
- Posture

Dans le secteur de la maintenance, les principaux risques que nous avons identifiés sont :

- Chute d'objets
- Accident routier
- Explosion / Incendie

---

<sup>1</sup> AT : Accidents du Travail

Dans le secteur du paysagisme, les principaux risques que nous avons identifiés sont :

- Collision sur chantier
- Accident routier

Dans le secteur de la restauration du patrimoine, les principaux risques que nous avons identifiés sont :

- Chute d'objets
- Accident routier

Dans le secteur de la collecte et revalorisation de déchets, les principaux risques que nous avons identifiés sont :

- Collisions sur chantier
- Accident routier
- Travailleur isolé
- Incendie

Nous constatons que les divers secteurs d'activité au sein du Groupe présentent des risques variés, certains étant plus exposés que d'autres. Notamment, le secteur du désamiantage est particulièrement concerné par des risques multiples, incluant l'exposition à l'amiante et l'inhalation de poussières, qui nécessitent une attention accrue. Tandis que d'autres, comme le paysagisme, sont confrontés à des risques plus courants mais non moins importants. Une analyse approfondie et des mesures de prévention adaptées à chaque secteur sont essentielles pour réduire les accidents et améliorer la sécurité au travail.

### 3.2.2. Principales causes d'accidents du travail et maladies professionnelles :

D'après les remontées du questionnaire, nous avons constaté que les chutes de plain-pied sont une cause récurrente d'accidents dans l'ensemble des secteurs d'activités. Ces métiers impliquent beaucoup de mouvements et de déplacements, ce qui augmente le risque de trébuchement, de glissade et de chute sur des surfaces irrégulières ou encombrées.

Les Troubles Musculosquelettiques (TMS) sont particulièrement présents dans trois secteurs : l'aménagement, la déconstruction/désamiantage et la restauration du patrimoine. Ces secteurs nécessitent souvent une condition physique importante, avec des tâches impliquant des efforts physiques intenses et des postures contraignantes.

Nous avons également analysé que les blessures causées par des outils et équipements de travail sont fréquentes dans les secteurs de l'aménagement, de l'industrie, de la maintenance, du paysagisme, de la déconstruction/désamiantage et de la restauration du patrimoine. Ces activités nécessitent l'utilisation régulière d'outils et de machines. Les accidents surviennent souvent en raison de l'inattention, de la précipitation ou de l'utilisation incorrecte des équipements. En revanche, le secteur de la valorisation des déchets présente moins ce type d'accident, car les tâches principalement effectuées sont de la conduite de camion.

Dans les secteurs de l'aménagement, de la maintenance et du paysagisme, les accidents liés à la manutention manuelle de charges lourdes sont courants. Les raisons fréquemment citées dans les analyses des accidents incluent un manque de formation sur les techniques de levage sécurisées, des tentatives de soulever des charges trop lourdes sans assistance.

### 3.3.3. Les pratiques pour la santé/sécurité des salariés

Pour assurer la santé et la sécurité de nos salariés, nous avons mis en place des pratiques rigoureuses basées sur les 9 principes généraux de prévention. Ces principes nous permettent d'identifier, évaluer et gérer les risques professionnels, établissant ainsi une culture de sécurité proactive. En suivant ces principes, nous nous engageons à minimiser les risques d'accidents et de maladies professionnelles, tout en garantissant un environnement de travail sain et sécurisé pour tous nos employés.

#### **Principe 1 - Eviter les risques :**

Tout d'abord, nous avons établi des procédures pour identifier et éliminer les risques avant le début des travaux. Cela inclut l'utilisation de notre DUERP<sup>1</sup> et le service Etudes qui réalise au préalable une enquête terrain afin d'identifier, mesurer et éliminer les situations à risques.

#### **Principe 2 – Evaluer les risques :**

Ensuite, nous effectuons des évaluations systématiques des risques pour chaque chantier. Cette évaluation est matérialisée par des Plans Particuliers de Sécurité et de Protection

---

<sup>1</sup> DUERP : Document Unique d'Evaluation des Risques

de la Santé (PPSPS) ainsi que des plans de prévention. Cela permet une analyse approfondie des dangers spécifiques à chaque projet.

### **Principe 3 - Combattre les risques à la source :**

Afin de combattre des risques à la source, nous avons mis en place, dans le secteur de l'industrie, une nouvelle machine d'analyse en circuit fermé. Cela a permis de réduire l'utilisation de tétra perchloroéthylène, qui est un solvant Cancérogène, Mutagène et Reprotoxique (CMR) très volatile, que nous utilisons pour séparer le liant (bitume) des granulats. Nous avons également, adopté des pratiques telles que l'arrosage des pistes pour minimiser la dispersion des poussières et réduire l'exposition des travailleurs aux particules nocives. De plus, dans les secteurs où ils exercent des travaux en hauteur, l'installation des barrières et des garde-corps autour des zones de travail est obligatoire, afin de prévenir les chutes. Puis, pour les métiers qui nécessitent de déplacer des charges lourdes, nous avons investi dans des équipements de levage, afin de réduire les risques de blessure dorsale.

### **Principe 4 - Adapter le travail à l'homme :**

Dans plusieurs entités, nous avons investi dans des équipements ergonomiques et adaptons les postes de travail pour réduire les mouvements répétitifs et les postures inconfortables. Par exemple, dans l'industrie, les manettes d'un chargeur ont été changé par des boutons ou encore nous avons réaménagé un poste d'agent de bascule avec des bureaux réglables. Dans le secteur de l'aménagement, un nouveau camion point à temps automatique (PATA), a été acheté. Ce camion sert pour les travaux de voirie, il a un réservoir de gravillon et un gravillonneur. Auparavant, nous utilisons un camion PATA<sup>1</sup> 8x4 mais nous avons opté pour un camion 8x6 car nous étions à la limite du Poids Total Autorisé en Charge (PTAC). Pour éviter les surcharges, nous sommes passés à un modèle plus grand. De plus, il n'y a plus besoin d'une personne à l'arrière du camion pour contrôler le gravillonneur. Aujourd'hui, toutes les commandes sont à l'intérieur du camion et c'est le chauffeur qui gère les différentes étapes. L'ensemble de ces adaptations contribuent à améliorer les conditions de travail et à prévenir les troubles musculosquelettiques.

---

<sup>1</sup> PATA : Point à temps automatique

### **Principe 5 - Tenir compte de l'évolution de la technique :**

Nous intégrons les innovations technologiques et les procédés de sécurité plus récents dans nos opérations. L'acquisition de nouvelles pelles, plus confortables, et mieux équipées. Certaines pelles ont également été équipées de pesons, afin de charger correctement les camions et qu'ils ne partent plus en surcharge des chantiers. De plus, le matériel qui est régulièrement renouvelé. Nous avons, également, équipé plusieurs engins de système de guidage 3D afin de remplacer l'implantation à la main de piquets. Ce qui signifie que les géomètres ne viennent plus implanter sur certains chantiers, donc nous réduisons le risque de collision engin-piéton. Dans le secteur de l'industrie, plusieurs personnes sont à des postes de travailleur isolé. Nous avons donc récemment fait l'acquisition des montres Protection Travailleur Isolé (PTI) pour ces personnes, afin d'avoir un signal si une situation à risque est détectée. Ces actions illustrent notre engagement à rester à la pointe des avancées technologiques en matière de sécurité.

### **Principe 6 - Remplacer ce qui est dangereux par ce qui est moins dangereux :**

Nous cherchons constamment à remplacer les matériaux et procédés dangereux par des alternatives plus sûres. Par exemple, nous privilégions des substances moins toxiques et des procédés réduisant l'exposition à des dangers potentiels pour nos employés. Avant les salariés utilisés du gasoil comme dégoudronnant. Aujourd'hui, nous utilisons du « débio », qui est un dégoudronnant non toxique et non dangereux pour l'environnement.

De plus, par l'intégration d'une nouvelle entité dans le secteur du paysagisme, nous pratiquons de plus en plus l'éco-pâturage. Par conséquent, nous réduisons notre utilisation d'outils thermiques, ce qui réduit les risques de blessures liés à ce matériel.

### **Principe 7 - Planifier la prévention :**

Nous intégrons dès la phase de conception des projets, la prévention des risques. En collaborant avec le service Etudes, ainsi que les conducteurs de travaux, nous pouvons planifier des mesures de sécurité dès le départ du projet, pour anticiper et prévenir les risques. De plus, nous intégrons et mettons à jour annuellement les DUERP<sup>1</sup> ainsi que le plan d'actions associé de chaque entreprise du Groupe. Nous avons intégré le programme annuel de prévention des risques dans le DUERP<sup>1</sup> pour centraliser les informations dans un même document et les mettre à jour simultanément. Les actions proposées proviennent des éléments identifiés au cours de

---

<sup>1</sup> DUERP : Document Unique d'Evaluation des Risques

l'année, mais également des cotations élevées dans le DUERP<sup>1</sup>, pour lesquelles nous définissons des actions de prévention des risques.

### **Principe 8 - Prendre des mesures de protection collective en leur donnant la priorité sur les mesures de protection individuelle :**

Nous intégrons tout d'abord les équipements de protections collectives, tels que les barrières de sécurité pour délimiter la zone de chantier, ou encore la mise en place de la signalisation. Ainsi que le système d'aspiration des poussières dans la menuiserie pour réduire l'exposition aux particules. Ensuite, nous avons des consignes claires de la part de la direction pour le port de EPI<sup>2</sup> dès l'arrivée sur chantier. Les salariés doivent porter des vêtements à haute visibilité, le casque et des chaussures de sécurité. Et lors d'activités bruyantes ils ont des protections auditives à disposition (bouchons moulés ou coquilles anti-bruit). Ils ont également des lunettes de protection et des gants pour se protéger les yeux et les mains lors d'activités de découpe.

### **Principe 9 - Donner les instructions appropriées aux travailleurs :**

Lors de l'arrivée d'une nouvelle personne dans le Groupe, celle-ci doit suivre un accueil sécurité. Selon les différents secteurs, nous n'avons pas les mêmes façons de faire nos accueils. Certaines entreprises utilisent un accueil dématérialisé, comprenant une formation en ligne suivie d'un test. D'autres utilisent le livret d'accueil « papier » qu'ils commentent et remettent à la personne. Dans le secteur de l'industrie, une visite guidée des installations est effectuée. Ces pratiques d'accueil sont importantes pour s'assurer que tous les employés, quels que soient leurs rôles et secteurs, comprennent les consignes de sécurité et les risques associés à leurs activités.

De plus, nos employés bénéficient de formations régulières sur la sécurité et la prévention des risques liés à leurs métiers. Par exemple, dans le secteur de l'industrie, chaque début d'année, un atelier de prévention est prévu sur une journée. De plus, ces formations incluent les Certificats d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES) pour la conduite d'engins et d'avoir une habilitation électrique pour être formé aux risques électriques et connaître les consignes de sécurité.

---

<sup>1</sup> Document Unique d'Evaluation des Risques

<sup>2</sup> EPI : Equipement de Protection Individuelle

La formation Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) est demandée dans les secteurs effectuant des travaux à proximité des réseaux souterrains et aériens, à savoir l'aménagement, la déconstruction/désamiantage et le paysagisme.

La formation Sauveteur Secouriste au Travail (SST) est organisée dans l'ensemble des sociétés. La politique du Groupe explique qu'une personne par équipe suit cette formation. Cela permet d'assurer la présence d'un secouriste capable d'intervenir en cas d'accident. Dans les secteurs de l'industrie, de la maintenance, du paysagisme et de la restauration du patrimoine, où certaines tâches exigent de travailler en hauteur, les employés sont formés pour comprendre les risques et les consignes de sécurité spécifiques à ces activités.

Une formation réglementaire « Amiante » est suivie par le personnel du secteur de la déconstruction/désamiantage, mais également dans l'aménagement, avec quelques équipes formées car elles peuvent être amenées à rencontrer d'anciens réseaux amiantés lors de leurs travaux.

Dans le secteur de l'aménagement, les salariés sont également formés au Certificat d'Aptitude à Travailler en Espace Confinés (CATEC), requis pour les travaux d'assainissement. Cette formation permet d'apprendre à analyser l'environnement, à préparer et organiser les interventions ainsi qu'à sécuriser la zone de travaux.

Dans le secteur du paysagisme, ils ont une formation arrimage, afin de bien attacher leurs engins et leurs outils, lors des déplacements entre les chantiers. Ils ont également une formation à l'utilisation des produits phytosanitaires, pour comprendre les dangers et les effets de ces produits sur leur santé, ainsi que pour connaître quels EPI<sup>1</sup> doivent être portés lors de leur utilisation.

En adoptant ces pratiques rigoureuses, nous parvenons à minimiser les risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles. Tout cela garanti un environnement de travail plus sûr et plus sain pour nos employés.

Nous avons des systèmes supplémentaires pour sensibiliser les salariés. En matière de communication et de sensibilisation à la sécurité, nous diffusons divers supports (affiches, newsletters, télévision, e-mails) pour promouvoir les bonnes pratiques de sécurité dans tous les secteurs. Nous organisons également des exercices pratiques de simulation d'urgence pour sensibiliser les employés aux procédures à suivre en cas d'incident. De plus, nous avons une

---

<sup>1</sup> EPI : Equipement de Protection Individuelle

application mobile « Workplace », permettant aux employés d'accéder à des ressources et à des informations sur la sécurité, et nous pouvons partager nos sensibilisations dessus également. Nous sensibilisons aussi lors de nos visites terrains en échangeant sur des situations d'incidents et discutons des solutions possibles à apporter.

### **Nos pratiques de remontées d'informations :**

Lorsqu'un accident survient, plusieurs canaux permettent la remontée d'information. Les salariés peuvent nous téléphoner ou venir nous voir directement pour échanger sur les circonstances de l'incident. L'information peut également provenir du dispatcheur, qui est souvent en contact avec les salariés sur le terrain, ou des conducteurs de travaux et de l'encadrement, qui interagissent régulièrement avec les équipes.

Nous utilisons également un formulaire « Accident du Travail et Situation Dangereuse – Analyse des Circonstances ». Ce formulaire, que nous remplissons avec les détails du salarié (nom/âge/fonction/nature du contrat), contient une description de l'accident, le résumé des faits et une analyse de la criticité de l'accident. Si des témoins sont présents, ils signent la fiche pour attester que l'accident s'est bien produit pendant les heures de travail. Une fois rempli, ce formulaire est transmis au service des ressources humaines pour déclarer l'accident du travail.

Pour analyser les causes des accidents, nous pouvons utiliser la méthode des 5M (Main-d'œuvre, Matériel, Méthodes, Milieu, Matières) ou Arbre des causes. Dans certaines sociétés, la direction exige une analyse systématique de chaque accident avec un membre du commission santé, sécurité et conditions de travail (CSSCT), tandis que dans d'autres, cette démarche n'est pas systématique. Nous analysons en priorité les accidents entraînant des arrêts de travail prolongés d'au moins 3 mois ou présentant des causes inédites.

Dans l'ensemble des sociétés, un tableau TF/TG<sup>1</sup> est tenu par le service RH<sup>2</sup> pour calculer et suivre mensuellement les taux de fréquence et les taux de gravité. Le service QSE<sup>3</sup> tient à jour un répertoire des accidents, classifiés par leurs causes (ATAA<sup>4</sup>, ATSA<sup>5</sup>, ATB<sup>6</sup>, etc.), afin de disposer d'un suivi précis et de statistiques détaillées.

---

<sup>1</sup> TF/TG : Taux de Fréquence et Taux de Gravité

<sup>2</sup> RH : Ressources Humaines

<sup>3</sup> QSE : Qualité Sécurité Environnement

<sup>4</sup> ATAA : Accidents de Travail Avec Arrêt

<sup>5</sup> ATSA : Accidents de Travail Sans Arrêt

<sup>6</sup> ATB : Accidents de Travail Bénins

### 3.4. Constat sur les sociétés

Dans le Groupe CHEVAL, nous constatons que les différentes sociétés n'ont pas toutes le même fonctionnement en matière de sécurité. Ces différences sont dues au fait que chaque société rachetée a son propre historique. Cela reflète une diversité d'approches et de pratiques, ainsi nous rencontrons des difficultés à harmoniser les fonctionnements. Cette diversité peut entraîner des répercussions sur la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Dans un contexte de croissance, il est crucial d'harmoniser ces pratiques pour réduire les risques et améliorer la sécurité globale en :

- Standardisant les méthodes d'accueil ;
- Uniformisant l'usage et la disponibilité des EPI<sup>1</sup> ;
- Harmonisant les exigences de formation ;
- Améliorant la communication ;
- Harmonisant la gestion des intérimaires.

Cela permettrait également de réduire les coûts globaux du Groupe. Ce sont des étapes essentielles pour renforcer la culture de sécurité au sein du Groupe. De plus, un discours homogène entre les entités et une gestion harmonisée des accidents permettrait également de mieux prévenir les incidents futurs et de protéger la santé et la sécurité des employés.

### 3.5. Mise en place de mesure pour assurer la prévention et la maîtrise des risques en matière de SST<sup>2</sup>

Nous nous basons sur le modèle de la roue de Deming, pour analyser nos processus, mettre en œuvre des actions correctives, vérifier les résultats obtenus et d'ajuster les stratégies en fonction des retours et des données collectées. Dans le contexte de croissance, nous allons explorer comment chaque étape de la Roue de Deming peut être appliquée à notre problématique pour instaurer une culture de sécurité proactive au sein du Groupe.

Nos objectifs sont d'avoir des mesures pour assurer la prévention et la maîtrise des risques en santé et sécurité au travail, dans un groupe de TP<sup>3</sup> en croissance, ainsi que

---

<sup>1</sup> EPI : Equipements de Protection Individuelle

<sup>2</sup> SST : Santé et Sécurité au Travail

<sup>3</sup> TP : Travaux Publics

d'améliorer la formation des employés, renforcer la culture de sécurité. Dans cette phase, nous identifions les principaux dangers (TMS<sup>1</sup>, chute, collisions, bruits...). Nous avons recherché l'historique des données d'AT/MP<sup>2</sup> pour identifier les tendances et les causes récurrentes. Ensuite, nous avons élaboré un plan d'actions.

Nous avons décrit dans la partie précédente les actions que nous avons déjà en place. Par conséquent, nous encourageons les employés à fournir des retours sur les pratiques de sécurité. Ensuite, nous utilisons ces informations pour améliorer continuellement les pratiques de sécurité. De plus, nous les encourageons à signaler tous les incidents, même mineurs, pour identifier les tendances et prévenir les incidents graves.

Puis, afin de vérifier que les actions mises en place fonctionnent correctement ou s'il y a besoin d'ajustement, nous effectuons des audits réguliers et croisés entre membres du service QSE<sup>3</sup>, des sites et des chantiers de l'ensemble des sociétés. Cela permet de s'assurer du respect des pratiques de sécurité et identifier les zones d'amélioration.

Nous analysons également les questionnaires de satisfaction post-formations des salariés, pour savoir si celles-ci leur ont convenu. De plus, nous faisons une vérification des rapports d'audit de sécurité et des observations faites lors des inspections, afin de pouvoir apporter des améliorations. Nous identifions les écarts entre les résultats attendus et les résultats obtenus, pour déterminer les causes profondes des incidents et les corriger.

Grace à cette phase de vérification, nous avons pu réagir et mettre en place diverses actions :

Dans le secteur de l'aménagement, nous avons intensifié les visites de chantiers pour sensibiliser régulièrement les salariés aux bonnes pratiques de sécurité. De plus, une fois par mois ces visites sont faites en collaboration avec le responsable d'exploitation et le service QSE<sup>3</sup>. Ce qui démontre un engagement de la direction. Nous avons aussi proposé de nouveaux EPI<sup>4</sup> et vêtements de travail pour améliorer la sécurité des salariés.

Depuis janvier 2024, deux entités du secteur aménagement et celui de la restauration du patrimoine ont commencé des sessions d'échauffement et d'étirements, encadrées par un coach sportif et un kinésithérapeute, avant le début et à la fin de la journée. Cette initiative vise à

---

<sup>1</sup> TMS : Troubles Musculosquelettiques :

<sup>2</sup> AT/MP : Accidents du Travail et Maladies Professionnelles

<sup>3</sup> QSE : Qualité Sécurité Environnement

<sup>4</sup> EPI : Equipements de Protection Individuelle

prévenir les accidents liés à la manutention « à froid » et à réduire le risque de maladies professionnelles à long terme.

De plus, dans une autre société du secteur de l'aménagement, chaque AT<sup>1</sup> fait l'objet d'une communication spécifique dans le flash QSE<sup>2</sup>. Cette communication informe les salariés des circonstances de l'accident et rappelle les règles de prévention à observer pour éviter qu'un incident similaire ne se reproduise.

Dans le secteur du paysagisme, une réflexion est en cours pour adopter la démarche du Manuel d'Amélioration Santé Entreprises (MASE). Cette démarche fournirait un cadre plus structuré pour les actions de sécurité à mettre en œuvre et les indicateurs à suivre en matière d'AT/MP<sup>3</sup>.

Les AT<sup>3</sup> dans les secteurs de l'industrie et de la revalorisation des déchets sont stables depuis plusieurs années. Malgré cette stabilité, nous continuons à sensibiliser les équipes régulièrement. Dans deux sociétés industrielles, où les effectifs sont inférieurs à 10 personnes, la prévention est plus facile à mettre en place grâce à la petite taille des équipes.

Dans le secteur de la maintenance il y a eu une sensibilisation de l'ensemble des salariés avec la présentation de l'ensemble des accidents et des mesures de prévention à adopter pour éviter qu'ils ne se reproduisent. Cette approche permet de maintenir une vigilance et d'encourager les bonnes pratiques de sécurité.

Le développement d'une culture de sécurité est essentiel, en communiquant régulièrement sur l'importance de la sécurité au travail. Cela peut être fait par le biais de réunions hebdomadaires, de newsletters, de panneaux d'affichage, et de formations continues. Une réflexion sur l'instauration d'un programme de formation à l'accompagnement des apprentis, pour les chefs d'équipe, améliorerait les méthodes d'apprentissage et de communication sur les bonnes pratiques.

De plus, les dirigeants et les cadres supérieurs doivent montrer l'exemple en adhérant strictement aux pratiques de sécurité et en s'engageant activement dans les initiatives de sécurité.

---

<sup>1</sup> AT : Accident du Travail

<sup>2</sup> QSE : Qualité Sécurité Environnement

<sup>3</sup> AT/MP : Accidents du Travail et Maladies Professionnelles

Nous avons décidé de mettre en place des programmes de prévention mensuels spécifiques pour les risques identifiés, tels que la prévention des chutes de hauteur, la gestion des risques chimiques, et la réduction des troubles musculosquelettiques.

La mise en œuvre de ces stratégies nécessite un engagement constant de la part de tous les niveaux de l'organisation, de la direction aux employés de terrain. En renforçant la culture de sécurité, en harmonisant les pratiques, en gérant proactivement les risques, et en s'assurant que tous les employés sont formés et sensibilisés, le Groupe peut anticiper et gérer efficacement les risques liés à sa croissance. Cela contribuera non seulement à réduire les AT/MP<sup>1</sup>, mais également à créer un environnement de travail plus sûr et plus productif pour tous les employés.

---

<sup>1</sup> AT/MP : Accidents du Travail et Maladies Professionnelles

## CHAPITRE 4 : Discussion

### 4.1. Benchmark

Pour réaliser notre benchmark, nous avons adopté une stratégie d'interviews avec des sociétés comparables dans chaque secteur d'activité : aménagement, industrie, déconstruction/désamiantage, paysagisme, et revalorisation des déchets. Pour le secteur de la restauration du patrimoine, nous n'avons pas eu de retour de la part d'entreprises externes, malgré en avoir contacté plusieurs.

L'objectif était de comparer les pratiques en matière de sécurité et de santé au travail dans des métiers similaires à ceux du Groupe CHEVAL.

Nous avons envoyé un questionnaire et organisé des entretiens avec ces sociétés. Pour chaque réponse reçue, nous avons analysé les résultats afin de récolter un maximum d'informations.

#### **Certification :**

Dans les entreprises de taille réduite (10 à 25 personnes), nous avons constaté qu'elles ne sont pas certifiées. Cela inclut les secteurs de l'aménagement, de la maintenance, du paysagisme et de la revalorisation des déchets.

Cependant, nous avons pu interroger une entreprise de 15 personnes dans le secteur de la déconstruction/désamiantage, certifiée ISO<sup>1</sup> 9001, ISO<sup>1</sup> 14001 et possédant la certification amiante 1552. Une autre entreprise de l'industrie de 360 personnes certifiée ISO<sup>1</sup> 9001, 14001 et 45001.

#### **Accueil sécurité et EPI<sup>2</sup> :**

La plupart des entreprises remettent des livrets d'accueil aux nouveaux employés et aux intérimaires. D'autres organisent des visites guidées des installations, comme dans l'industrie. Les règles sur le port des EPI<sup>2</sup> sont les mêmes partout : dès l'arrivée sur le chantier. Lors d'activités bruyantes, le port de protections auditives est obligatoire, ainsi que des lunettes de protection lors d'activités pouvant engendrer des projections, ou des gants lors de la découpe. Ces pratiques s'appliquent dans tous les secteurs.

---

<sup>1</sup> ISO : International Organization for Standardization

<sup>2</sup> EPI : Equipements de Protection Individuelles

### **Identification des principaux risques :**

Les risques communs à tous les secteurs incluent les TMS<sup>1</sup>, les chutes de plain-pied et de hauteur, ainsi que les risques routiers et les collisions sur les chantiers. Les secteurs de l'aménagement, de l'industrie et de la déconstruction/désamiantage présentent des risques de bruit et de vibration. Dans l'industrie, la déconstruction/désamiantage et le paysagisme, les risques d'inhalation de poussières et de fumées sont présents. Dans la revalorisation des déchets, le risque d'incendie de matériaux inflammables, comme les copeaux de bois, est également notable.

### **Retour sur l'accidentologie :**

Dans les petites structures, nous avons peu de données sur les accidents. Dans l'aménagement, il n'y a eu aucun accident en cinq ans, mais quelques incidents ou presque accidents. En paysagisme, seuls deux accidents ont été signalés en deux ans, sans incidents graves ou presque accidents. Dans la déconstruction/désamiantage, la maintenance et la revalorisation des déchets, nous avons eu des rapports d'accidents avec et sans arrêt, mais aucun incident grave ou presque accident. En revanche, dans l'industrie, qui comprend des entreprises de plus grande taille, nous avons des données complètes sur les accidents avec et sans arrêt, ainsi que sur les incidents graves et presque accidents. Aucune maladie professionnelle n'a été déclarée dans l'ensemble des secteurs au cours des cinq dernières années.

---

<sup>1</sup> TMS : Troubles Musculosquelettiques

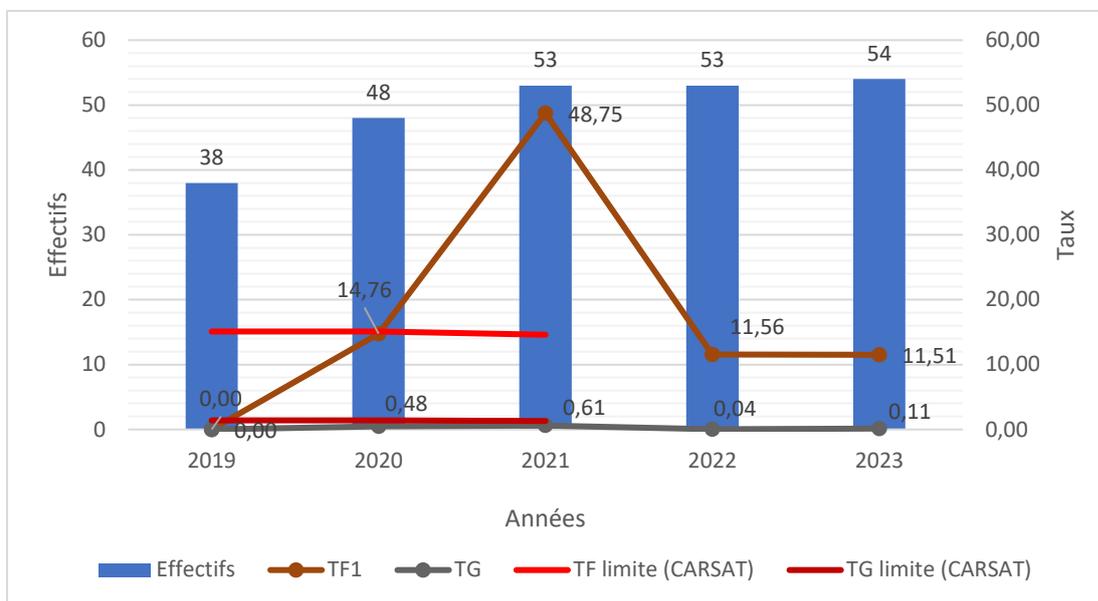


Figure 8 : Secteur : Industries CHEVAL : Représentation graphique des effectifs et des TF/TG en fonction des années  
Source : Personnelle

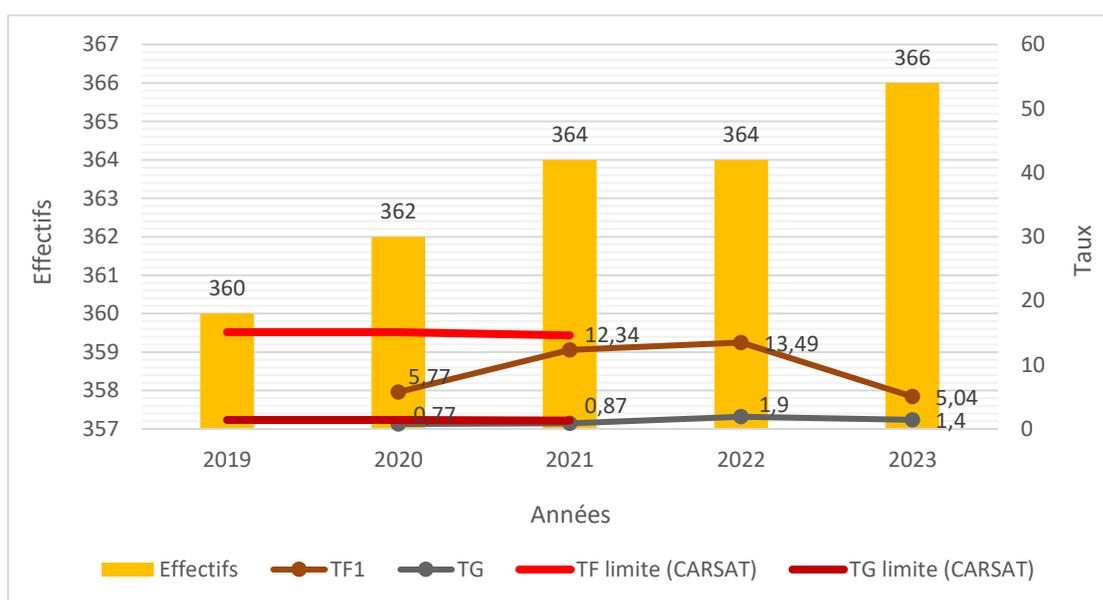


Figure 9 : Représentation graphiques des effectifs et des TF/TG en fonction des années dans le Benchmark du secteur de l'industrie  
Source : Personnelle

Nous pouvons observer que les TF<sup>1</sup> sont systématiquement plus bas dans le Benchmark comparé au secteur de l'industrie du Groupe CHEVAL. Cela indique que le Benchmark a une meilleure gestion de la fréquence des accidents du travail, réussissant à maintenir ces taux sous les limites de la CARSAT<sup>2</sup> toutes les années. En revanche, les TG<sup>3</sup> du Benchmark sont supérieures à ceux de l'industries CHEVAL, notamment avec un pic notable en 2022 dépassant les limites de la CARSAT<sup>2</sup>. Cela suggère que, bien que les accidents soient moins fréquents dans le Benchmark, ils tendent à être plus graves lorsqu'ils se produisent. En comparant aux

<sup>1</sup> TF : Taux de Fréquence

<sup>2</sup> CARSAT : Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail

<sup>3</sup> TG : Taux de Gravité

accidents dans le Groupe CHEVAL qui, bien que plus fréquents certaines années, sont généralement moins graves.

### **Besoin de personnels intérimaires :**

Dans l'ensemble des secteurs, mise à part la maintenance, la déconstruction/désamiantage et le paysagisme, nous recourons régulièrement au besoin des intérimaires. Ils sont accueillis comme les salariés permanents : ils peuvent suivre un accueil dématérialisé envoyé aux agences d'intérim qui se chargent de le faire réaliser, par un livret d'accueil, ou encore par une intégration assurée par le chef d'équipe.

Dans la plupart des secteurs, ce sont souvent les mêmes intérimaires qui reviennent, sauf dans la restauration du patrimoine. Dans le secteur de l'amiante, nous n'avons pas d'intérimaires ni d'apprentis, car ce secteur spécifique nécessite une formation sur les risques liés à l'amiante. Cette formation n'est pas autorisée par la réglementation pour ces personnes, mais seulement au personnel en contrat à durée indéterminé (CDI).

Toutefois, grâce au benchmark et notre étude interne, nous avons retrouvé une distinction entre les "nouveaux intérimaires", qui sont souvent de passage et dont les missions sont courtes, et les "intérimaires stables", que nous employons régulièrement. Ces derniers connaissent bien les règles de sécurité et sont plus efficaces pour gérer les dangers. En revanche, les nouveaux intérimaires n'ont pas toujours le temps de développer les compétences et les pratiques qui préservent leur santé et sécurité. Ils manquent souvent d'expérience, ce qui les expose davantage aux risques professionnels.

Pour autant, à ce jour dans le Groupe CHEVAL nous n'avons pas identifié plus d'accidents chez les nouveaux intérimaires que chez les intérimaires stables. Nous devons tout de même rester vigilant. Cependant, dans les retours du benchmark dans l'industrie, ils nous ont fait part qu'ils avaient davantage d'accidents avec le personnel intérimaire.

### **Principales causes des accidents de travail :**

Dans l'industrie et la maintenance, la manutention manuelle de charges lourdes est la principale cause d'accident. Les blessures causées par des outils et équipements de travail sont fréquentes dans le paysagisme, ainsi que dans l'industrie et la maintenance. Dans la déconstruction/désamiantage et la revalorisation des déchets, les chutes de hauteur constituent la principale cause d'accident.

### **Causes de l'augmentation des AT/MP<sup>1</sup> :**

Les causes principales de l'augmentation des AT/MP<sup>1</sup> incluent le non-respect des procédures de sécurité, l'utilisation inappropriée ou l'absence d'EPI<sup>2</sup>, le manque de formation adéquate ou de mise à jour des compétences, et l'inexpérience des nouveaux opérateurs.

### **Remontées d'information :**

Dans les petites structures, comme celles de l'aménagement et du paysagisme, il n'y a pas de remontée d'informations sur les incidents et presque accidents. En revanche, dans les entreprises certifiées, comme celles de l'industrie et de la déconstruction/désamiantage, les remontées se font via un document formalisé, transmis au service QSE<sup>3</sup> et aux RH<sup>4</sup>.

### **Exigences réglementaires et formations sécurité :**

Dans tous les secteurs, nous retrouvons des exigences similaires : CACES<sup>5</sup>, AIPR<sup>6</sup>, habilitation électrique, SST<sup>7</sup>, et formation sur la prévention des risques liés aux travaux en hauteur.

### **Communication :**

Dans tous les secteurs, les entreprises diffusent des supports de communication (affiches, newsletters, e-mails) mettant en avant les bonnes pratiques de sécurité. Dans les entreprises certifiées, les actions de prévention vont plus loin avec des exercices pratiques et des simulations d'urgence pour sensibiliser les employés aux procédures à suivre en cas d'incident.

### **Les défis confrontés en matière de prévention des AT/MP<sup>1</sup> :**

Les défis incluent le manque de sensibilisation et de compréhension des risques par les employés dans la maintenance, la déconstruction/désamiantage et le paysagisme. Dans l'industrie, la déconstruction/désamiantage et la revalorisation des déchets, le défi est de

---

<sup>1</sup> AT/MP : Accidents du Travail et Maladies Professionnelles

<sup>2</sup> EPI : Equipements de Protection Individuelle

<sup>3</sup> QSE : Qualité Sécurité Environnement

<sup>4</sup> RH : Ressources Humaines

<sup>5</sup> CACES : Certificats d'Aptitude à la Conduite En Sécurité

<sup>6</sup> AIPR : Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux

<sup>7</sup> SST : Sauveteur Secouriste du Travail

maintenir une culture de sécurité forte malgré les fluctuations d'activité et les changements organisationnels. La prévention des risques liés aux travaux en hauteur reste un défi majeur dans la déconstruction/désamiantage, le paysagisme et la revalorisation des déchets.

Ce benchmark a montré que, malgré des pratiques de base similaires, la taille et la structure de l'entreprise influencent fortement la gestion de la sécurité. Les grandes entreprises, comme le Groupe CHEVAL, bénéficient de processus plus formalisés et de certifications qui renforcent leur gestion de la sécurité. En revanche, les petites ou moyennes entreprises (PME) peuvent manquer de la rigueur nécessaire pour identifier et prévenir les risques. Nous supposons également un potentiel manque de déclaration d'AT<sup>1</sup> dans ces structures. De plus, la déclaration d'accidents du travail a pour conséquence d'augmenter les TF/TG<sup>2</sup>, ce qui peut entraîner une hausse des taux de cotisation pour l'entreprise. Pour les petites structures, cela peut représenter un coût important, impactant leur budget et leurs ressources financières. Les entreprises peuvent ainsi être tentées de minimiser ou de ne pas déclarer certains incidents pour éviter ces augmentations de cotisation.

L'analyse de ces entreprises met en lumière plusieurs pratiques communes pour réduire les AT/MP<sup>3</sup> : les accueils sécurité, les formes de communication similaires (affiches, newsletters, e-mails), les formations à la sécurité (CACES<sup>4</sup>, AIPR<sup>5</sup>, SST<sup>6</sup>), les règles sur les EPI<sup>7</sup> et l'utilisation d'un formulaire pour faire remonter les informations sur les accidents et incidents.

#### 4.2. Causes de l'augmentation des AT/MP<sup>3</sup>

Dans le cadre de notre analyse des accidents du travail et des maladies professionnelles, nous avons identifié plusieurs causes qui contribuent à leur augmentation. Ces facteurs sont essentiels à comprendre pour élaborer des stratégies efficaces visant à réduire les risques et améliorer la sécurité des travailleurs.

---

<sup>1</sup> AT : Accidents du Travail

<sup>2</sup> TF/TG : Taux de Fréquence / Taux de Gravité

<sup>3</sup> AT/MP : Accidents du Travail et Maladies Professionnelles

<sup>4</sup> CACES : Certificats d'Aptitude à la Conduite En Sécurité

<sup>5</sup> AIPR : Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux

<sup>6</sup> SST : Sauveteur Secouriste du Travail

<sup>7</sup> EPI : Equipements de Protection Individuelle

Une des principales causes identifiées est le manque de connaissance des risques associés aux postes de travail. Les employés, notamment les nouveaux arrivants ou les travailleurs temporaires, peuvent ne pas être pleinement conscients des dangers à leur poste de travail. Pour remédier à cela, il est crucial de renforcer les programmes de sensibilisation aux risques spécifiques à chaque poste.

Le non-respect des consignes relatives au port des EPI<sup>1</sup> est une autre cause majeure d'augmentation des AT/MP<sup>2</sup>. Malgré les réglementations et les recommandations strictes, certains travailleurs négligent de porter les EPI<sup>1</sup> fournis, soit par manque de confort, soit par une perception erronée des risques. Cette négligence expose les employés à des dangers évitables. Pour atténuer ce risque, il est important de promouvoir une culture de sécurité où le port des EPI<sup>1</sup> est perçu comme indispensable et non négociable. Des contrôles réguliers et des rappels sur l'importance des EPI<sup>1</sup> contribue à améliorer la conformité.

L'inattention des salariés, qu'elle soit due à la fatigue, au stress, ou à une surcharge de travail, est un facteur critique. Cette inattention peut se manifester par une mauvaise sélection des techniques de travail, une exécution imprudente des tâches, ou une simplification excessive des processus. Pour combattre ce phénomène, les travailleurs sont encouragés à rester attentifs et à signaler tout comportement ou condition dangereuse.

L'installation d'une routine peut induire une diminution de la vigilance, les travailleurs ayant tendance à accorder moins d'attention aux tâches répétitives. Des rappels constants sur l'importance de la vigilance et des audits de sécurité périodiques aide à maintenir un niveau de conscience pour les travailleurs.

#### 4.3. Défis confrontés en matière de prévention des AT/MP<sup>1</sup>

La prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles est un domaine complexe, particulièrement dans un groupe de travaux publics en croissance. Notre étude a mis en lumière plusieurs défis cruciaux que nous rencontrons dans nos efforts pour améliorer la sécurité au sein de nos entreprises.

Tout d'abord, le fait d'avoir une croissance de diverses activités, engendrent une augmentation du nombre de réglementations spécifiques à chaque secteur, rendant leur suivi et

---

<sup>1</sup> EPI : Equipements de Protection Individuelle

<sup>2</sup> AT/MP : Accidents du Travail et Maladies Professionnelles

leur mise en conformité plus complexes. Chaque activité peut nécessiter des formations variées et spécialisées pour garantir la compétence et la sécurité des employés.

En outre, la diversité des tâches requiert une gamme plus étendue d'EPI<sup>1</sup>, adaptés à chaque type de travail. Cela augmente les besoins en logistique et en gestion des stocks. La complexité de la maintenance et de la vérification des équipements croît également, nécessitant des protocoles rigoureux pour assurer leur efficacité et leur conformité aux normes de sécurité.

Un des défis majeurs est le manque de sensibilisation et de compréhension des risques par les employés. Beaucoup de travailleurs ne perçoivent pas pleinement les dangers associés à leurs tâches quotidiennes, ce qui peut conduire à des comportements à risque. Pour surmonter ce défi, il est essentiel de renforcer les programmes de formation et de sensibilisation. En utilisant des méthodes interactives comme la formation à l'accompagnement sur le terrain, pour assurer une meilleure assimilation des informations de sécurité.

La résistance au changement est un obstacle majeur à la mise en œuvre de nouvelles mesures de sécurité. Cette résistance peut venir aussi bien des employés que de la direction. Les travailleurs peuvent être réticents à adopter de nouvelles procédures ou à utiliser de nouveaux équipements de protection. Ils ont toujours eu l'habitude de travailler d'une certaine façon, sans avoir d'incident, ils ne voient alors pas l'intérêt de changer leurs façons de faire. Tandis que les dirigeants peuvent freiner certains projets car ils ne veulent pas changer leur organisation trop rapidement. Ils peuvent également hésiter à investir dans des mesures de sécurité coûteuses. Pour atténuer cette résistance, il est important de communiquer clairement les bénéfices des changements proposés et d'impliquer toutes les parties prenantes dans le processus de décision.

La gestion des intérimaires, des sous-traitants représente un défi particulier en matière de sécurité. Ces jeunes travailleurs ou travailleurs temporaires, ne sont peut-être pas être aussi bien formés ou intégrés que les employés permanents, ce qui augmente les risques d'accidents. Nous pourrions travailler en collaboration avec les agences d'intérim pour mettre en place des programmes de formation spécifiques aux métiers. De plus, nous pourrions établir des protocoles de contrôle pour garantir que les sous-traitants respectent les normes de sécurité de l'entreprise.

---

<sup>1</sup> EPI : Equipements de Protection Individuelle

Les réglementations en matière de sécurité sont souvent en constante évolution, ce qui pose un défi pour maintenir la conformité. Il est essentiel de rester informé des nouvelles lois et des changements réglementaires, et d'adapter rapidement les pratiques de l'entreprise pour s'y conformer. Cela nécessite une veille réglementaire active. Avec la croissance du Groupe, la veille réglementaire, devient une charge trop importante. Nous envisageons d'investir dans un système d'aide pour la simplifier et la rendre plus efficace. Cela nous permettra de ne pas manquer d'informations essentielles.

Maintenir une culture de sécurité robuste malgré les fluctuations d'activité et les changements organisationnels dans certaines sociétés du Groupe, demande des efforts continus. Une culture de sécurité solide est basée sur la cohérence, la communication ouverte et l'engagement de tous les niveaux de l'organisation. Les fluctuations de l'activité, comme l'augmentation rapide des effectifs ou les réorganisations, peuvent déstabiliser cette culture. Il est crucial de renforcer les valeurs de sécurité à travers des initiatives régulières (communication, audits internes...) et de s'assurer que tous les employés, anciens comme nouveaux, sont alignés sur ces valeurs.

Dans certaines structures du Groupe, le nombre de remontées de presque accidents est souvent faible, ce qui peut rendre difficile l'identification proactive des risques. Pour pallier ce problème, il est important de créer un environnement où les employés se sentent encouragés à signaler même les incidents mineurs. Cela peut être facilité par des campagnes de sensibilisation et par l'assurance que ces signalements ne seront pas suivis de répercussions négatives.

Intégrer de nouvelles entreprises dans le Groupe et leur faire adopter nos règles de sécurité et nos process, est un défi supplémentaire. Chaque entreprise peut avoir sa propre culture et ses propres pratiques, ce qui rend l'harmonisation difficile. Une approche graduelle et collaborative, avec des sessions de formation et des ateliers, peut faciliter cette transition. De plus, il est nécessaire d'avoir des process clairement rédigés (formation, catalogue EPI<sup>1</sup>...), afin de s'appuyer dessus et les faire intégrer aux nouvelles entités. Il est important de montrer les avantages des nouvelles règles et de travailler étroitement avec les nouveaux arrivants, pour assurer une adoption harmonieuse.

---

<sup>1</sup> EPI : Equipements de Protection Individuelle

#### 4.4. Réflexion sur l'harmonisation des pratiques et implication globale pour améliorer la sécurité

Le service QSE<sup>1</sup>, en tant que service support du Groupe, doit élaborer une stratégie globale pour assurer une application cohérente et efficace des mesures de sécurité. Voici quelques réflexions que nous avons eu sur l'harmonisation des pratiques pour améliorer la sécurité au sein du groupe :

Tout d'abord, nous utilisons des méthodes structurées pour identifier, évaluer et hiérarchiser les risques, telles que l'analyse des risques et la méthode des 5M (Milieu, Matériel, Méthode, Main-d'œuvre, Management). Nous élaborons également des plans de prévention basés sur les résultats de l'évaluation des risques, incluant des mesures techniques, organisationnelles et humaines.

Nous avons également certaines sociétés qui sont certifiées ISO<sup>2</sup> 45001 pour le management de la santé et de la sécurité au travail. Une réflexion pourrait être menée sur le fait de certifier l'ensemble des secteurs ou, à défaut, de nous engager à respecter les principes de cette norme. ISO<sup>2</sup> 45001 fournit un cadre pour identifier et gérer les risques, améliorer les performances et assurer la conformité légale.

De plus, grâce à une masse d'achat plus importante, le groupe peut négocier de meilleurs prix pour les EPI<sup>3</sup> et les équipements de sécurité, permettant ainsi d'investir dans du matériel de meilleure qualité et plus sûr. Par ailleurs, en tant qu'entreprise importante, les droits aux subventions sont limités. La société doit investir sur fonds propres dans des aménagements de poste. Par exemple : comme le remplacement des joysticks dans les chargeurs par des manettes ou boutons, entièrement pris en charge par l'entreprise.

Les tableaux de fréquence et de gravité des accidents sont des indicateurs clés de la performance en matière de sécurité. L'harmonisation de suivre ces indicateurs permet une comparaison cohérente des données entre les différentes entités du Groupe et facilite l'identification des tendances et des domaines nécessitant des améliorations.

---

<sup>1</sup> QSE : Qualité Sécurité Environnement

<sup>2</sup> ISO : International Organization for Standardization

<sup>3</sup> EPI : Equipements de Protection Individuelle

Bien que certaines sociétés du groupe aient déjà des pratiques strictes concernant le port des EPI<sup>3</sup>, il est essentiel de systématiser ces pratiques pour toutes les entités afin de garantir un niveau de protection uniforme.

La sécurité des équipements et du matériels utilisés sur les chantiers est cruciale pour prévenir les accidents. Pour gérer rigoureusement cet aspect, nous pourrions instaurer une procédure standardisée pour les contrôles périodiques des équipements. Cette procédure pourrait inclure une liste d'organismes de contrôle avec leurs coordonnées. Elle permettrait à toutes les entités de savoir où chercher un partenaire fiable et de connaître les collaborations existantes au sein du groupe. Une telle procédure harmoniserait les pratiques à travers le Groupe.

#### 4.5. Critique de ma méthode de collecte de données dans le Groupe et en Benchmark

La méthode de collecte de données mise en place pour étudier la problématique de la santé et de la sécurité au travail au sein du Groupe CHEVAL présente plusieurs points forts, mais aussi certaines limitations et défis à considérer.

Points forts :

La segmentation du Groupe en différents secteurs d'activités est une approche structurée qui permet de comprendre les spécificités et les défis propres à chaque secteur. Cela facilite une analyse plus ciblée et pertinente des risques et des pratiques de sécurité.

L'élaboration d'un questionnaire standardisé permet de recueillir des données uniformes et comparables. Cela est essentiel pour effectuer des analyses statistiques et pour comparer les résultats entre les différents secteurs d'activités.

Mettre les données statistiques sous forme de graphiques aide à synthétiser l'information et à identifier rapidement les tendances et les écarts entre les secteurs.

Envoyer le même questionnaire à des entreprises similaires permet de situer les performances du Groupe CHEVAL par rapport à celles de ses concurrents.

## Limites et défis :

La qualité des réponses pouvait varier, surtout si le questionnaire n'est pas suffisamment détaillé ou si les répondants manquaient de compréhension claire des questions posées. Cela pouvait entraîner des incohérences dans les données. Cependant, nous restions accessibles pour échanger au cours d'un entretien, en cas d'incompréhension avec les entreprises extérieures.

Bien que le questionnaire explore l'impact de l'intégration des intérimaires, il est essentiel d'approfondir la gestion de ces travailleurs temporaires et des sous-traitants, qui peuvent avoir des pratiques de sécurité différentes et des niveaux de formation variables.

Pour améliorer nos recherches nous aurions pu former des groupes de travail interne au Groupe, d'employés de différents services et niveaux hiérarchiques. Les différents membres auraient pu échanger sur des solutions de sécurité. Cela aurait favorisé l'adhésion et l'appropriation des mesures proposées.

Nous aurions pu également récupérer les comptes-rendus des réunions Comité Social et Economique (CSE), des différentes entités. Afin d'avoir des retours sur les idées d'amélioration de la sécurité proposées par les employés. Cependant, dans certaines réunions CSE<sup>1</sup>, les employés sont peu engagés et il y a peu d'échanges.

Ces actions complémentaires permettraient d'aller au-delà des méthodes classiques et d'adopter une approche proactive et innovante en matière de sécurité au travail.

---

<sup>1</sup> CSE : Comité Social et Economique

## Conclusion

Ce travail a permis d'explorer en profondeur les défis et opportunités associés à la réduction des accidents du travail et des maladies professionnelles dans le cadre de la croissance d'un groupe de travaux publics, tel que le Groupe CHEVAL. Nous avons pu dresser un état des lieux précis de la santé et de la sécurité au travail au sein du Groupe.

Les données recueillies ont permis de quantifier les risques et d'identifier le secteur le plus touché, la maintenance et le secteur le moins touché, l'industries. Une vision globale des principaux risques et causes d'accidents spécifiques à chaque secteur a été établie.

Nous avons examiné les pratiques existantes et proposé des actions pour réduire les accidents du travail et les maladies professionnelles. La comparaison avec d'autres entreprises du secteur a permis de dégager des pratiques exemplaires et des lacunes à combler.

Cependant, certains problèmes demeurent en suspens et méritent une attention continue :

La familiarisation des travailleurs avec les procédures de sécurité reste un défi constant. Bien que des progrès aient été faits, il reste des disparités dans les pratiques de sécurité entre les différentes entités du Groupe.

Les objectifs ont été atteints, avec une identification claire des risques, une analyse des données d'accidents, et des recommandations concrètes pour améliorer la sécurité. Cependant, la mise en œuvre effective des actions proposées nécessite un engagement continu et une adaptation aux évolutions du Groupe.

La clé du succès réside dans une approche proactive, un engagement fort de la direction et une collaboration étroite avec tous les employés pour créer une culture de sécurité robuste et résiliente face à la croissance.

## Bibliographie

*Accident de Travail et Situation Dangereuse - Analyse des Circonstances Indice 0*. Document interne au Groupe CHEVAL. 2023. 3p.

AFNOR. *NF EN ISO 45001. Système de management de la santé et de la sécurité au travail – Exigences et lignes directrices pour leur utilisation*. 2018. 63p

AMELI.FR *Calcul du taux de cotisation AT/MP des TPE*. [En ligne]. 2024 [consulté le 14/04/2024]. Disponible sur : <https://www.ameli.fr/drome/entreprise/votre-entreprise/cotisation-atmp/calcul-taux-atmp-tpe-moins-20-salaries#:~:text=Il%20existe%20en%20France%20trois,combin%C3%A9%20de%20ces%20deux%20taux>.

AMELI.FR. *Les risques professionnels dans le BTP : chiffres clés*. [En ligne]. 2023 [consulté le 14/04/2024]. Disponible sur : <https://www.ameli.fr/drome/entreprise/sante-travail/votre-secteur/batiment-travaux-publics/chiffres-cles>

ASSURANCE-MALADIE.AMELI.FR. *Sinistralité par code NAF*. [En ligne]. 2021. [consulté le 30/05/2024]. Disponible sur : <https://www.assurance-maladie.ameli.fr/etudes-et-donnees/par-theme/risques-professionnels-et-sinistralite/moteur-recherche-code-ape-naf/recherche-fiches-sinistralite-par-code-naf>

Aurore R. *Taux AT (Accident du travail) - taux ATMP - maladie professionnelle*. FichePaie.net. [En ligne]. 2022. [consulté le 24/04/2024]. Disponible sur : <https://www.fiche-paie.net/page/taux-at-accident-du-travail-en-france-et-maladies-professionnelles>

*Comprendre votre tarification AT/MP et bien naviger sur votre compte enrichi*. L'Assurance Maladie 2020. 13 pages.

DAB, William. *Manager santé et sécurité au travail, pour une approche humaine de la prévention des risques*. Paris : DUNOD, 2013. 120p. ISBN 978-2-10-070001-1

FEGE, Gwenaëlle. *Démarche QSE*. Cours sur le MASE. Lyon : le CNAM, 2024, 58p

France Chimie. *Manuel Amélioration Sécurité Santé Environnement Entreprises*. 2019. 68p

GIBEAULT, Gaëtan, GAUTHEY, Olivier, BERNARD Xavier. *Les clés de la santé et de la sécurité au travail*. AFNOR Editions, 2014. 316p. ISBN 978-2-12-465462-8.

JANSSEN Frank, *Entreprendre. Une introduction à l'entrepreneuriat*. De Boeck Supérieur, « Petites Entreprises & Entrepreneuriat », 2016, ISBN : 9782804192426. DOI : 10.3917/dbu.janss.2016.01. URL : <https://www.cairn.info/entreprendre--9782804192426.htm>

LEBLANC, Virginie. *Accidents du travail dans le BTP : l'indice de fréquence poursuit sa baisse, PréventionBTP*. 30 novembre 2022. [consulté le 20/04/2024]. Disponible sur : [https://www.preventionbtp.fr/actualites/tendances/accidents-dutravail-dans-le-btp-l-indice-de-frequence-poursuit-sabaisse\\_FCnKXuoxpK6k7bbBycBxAL](https://www.preventionbtp.fr/actualites/tendances/accidents-dutravail-dans-le-btp-l-indice-de-frequence-poursuit-sabaisse_FCnKXuoxpK6k7bbBycBxAL)

LEGIFRANCE.GOUV.FR *Titre II : Principes généraux de prévention (Articles L4121-1) - Légifrance*. [En ligne]. 1 octobre 2017. [consulté le 05/05/2024] Disponible sur : [https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section\\_lc/LEGITEXT000006072050/LEGISCTA000006160774/](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006072050/LEGISCTA000006160774/)

LEGIFRANCE.GOUV.FR. *Titre II : Principes généraux de prévention (Articles L4121-2) - Légifrance*. [En ligne]. 10 août 2016. [consulté le 05/05/2024] Disponible sur : [https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section\\_lc/LEGITEXT000006072050/LEGISCTA000006160774/](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006072050/LEGISCTA000006160774/)

*Indicateurs Santé Sécurité : les définir, les identifier, les analyser* CNRACL Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales. 2016

INRS. *Accidents du travail et maladies professionnelles (AT-MP). Statistiques nationales - Démarches de prévention*. [En ligne]. 2017. [consulté le 24/04/2024]. Disponible sur : <https://www.inrs.fr/demarche/atmp/statistiques-nationales.html>

INRS. *Fondamentaux de la prévention*. [En ligne]. 2022. [consulté le 04/06/2024]. Disponible sur : <https://www.inrs.fr/demarche/fondamentaux-prevention/ce-qu-il-faut-retenir.html>

INRS. *Principes généraux de la démarche de prévention*. [En ligne]. 2014. [consulté le 04/06/2024]. Disponible sur : <https://www.inrs.fr/demarche/principes-generaux/introduction.html>

Marie, A. (2023, 5 septembre). *Les accidents de travail dans le BTP : quels sont les risques et comment les prévenir ?* Europe-TP.com. Disponible sur : <https://www.europe-tp.com/actu-tp/a45752/accidents-de-travail-btp-html>

Ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités, *Principes généraux de prévention*. [En ligne]. 2024. [consulté le 04/06/2024]. Disponible sur : <https://travail-emploi.gouv.fr/sante-au-travail/stop-aux-accidents-du-travail-graves-et-mortels/article/principes-generaux-de-prevention>

MONTCHARMONT, Laurence, SCALVINONI, Benoît, BELKACEM, Rachid. *La gestion des risques professionnels par les ouvriers du BTP*. 2022. 20p. HAL Id: hal-03510522.

OPPBTP. *HORIZON 2015 Un Projet Fédération pour la prévention dans le BTP*. 2015. 11p.

PAUCHET, Williams. *Exécution du chantier*. Techniques de L'ingénieur. 2022. 19p. Disponible sur : <https://www-techniques-ingenieur-fr.proxybib-pp.cnam.fr/base-documentaire/construction-et-travaux-publics-th3/techniques-du-batiment-direction-de-chantier-43824210/execution-du-chantier-tba717/>

PIERRON, Carole. *Mettre en place un système de management de la santé et de la sécurité au travail*. Techniques de l'ingénieur. 2023. 6p. Disponible sur : <https://www-techniques-ingenieur-fr.proxybib-pp.cnam.fr/fiche-pratique/genie-industriel-th6/piloter-et-animer-la-qualite-dt34/mettre-en-place-un-systeme-de-management-de-la-sante-et-de-la-securite-au-travail-1450/>

*Protocole de sécurité*. Document interne au Groupe CHEVAL. 2021. 4p.

SERIN, Pierre. *Sécurité des chantiers*. Techniques de l'ingénieur. 2021. 23p. Disponible sur : <https://www-techniques-ingenieur-fr.proxybib-pp.cnam.fr/base-documentaire/construction-et-travaux-publics-th3/techniques-du-batiment-direction-de-chantier-43824210/securite-des-chantiers-tba239/>

Service communication Groupe CHEVAL. *Engagés pour des aménagements durables, le territoire et l'environnement*. 2023. 39p.

*Tableaux TF/TG*, des entreprises du Groupe CHEVAL, 2024

## Résumé/Abstract

Le Groupe CHEVAL, en pleine croissance dans le secteur des travaux publics. Il doit relever des défis en matière de prévention des accidents et maladies professionnelles. La problématique centrale de ce mémoire est de déterminer quelles mesures le Groupe CHEVAL peut adopter pour assurer la prévention et la maîtrise en santé et sécurité de ses travailleurs. Cela est essentiel malgré l'expansion rapide et la diversification des activités.

Les résultats montrent des disparités entre les secteurs du Groupe, malgré des pratiques de sécurité existantes. Les principaux risques sont les chutes de hauteur, les troubles musculosquelettiques et les risques d'incendie. Une harmonisation des pratiques, un contrôle rigoureux du matériel, et une formation continue sont essentiels pour améliorer la sécurité. La conclusion souligne la nécessité d'une sensibilisation et d'une formation continue pour maintenir et améliorer la sécurité.

The CHEVAL Group is growing rapidly in the public works sector. It faces a number of challenges in terms of accident and occupational disease prevention. The central issue of this thesis is to determine what measures the CHEVAL Group can adopt to ensure the prevention and control of health and safety for its workers. This is essential despite the company's rapid expansion and diversification.

The results show disparities between the Group's sectors, despite existing safety practices. The main risks are falls from height, musculoskeletal disorders and fire hazards. Harmonization of practices, rigorous control of equipment and ongoing training are essential to improve safety. The conclusion underlines the need for continuous awareness-raising and training to maintain and improve safety.

Mots clés :

Prévention des accidents du travail et maladies professionnelles ; Gestion des risques ; Croissance d'un groupe ; Sécurité au travail ; Travaux publics ; Harmonisation des pratiques ; Sensibilisation et formation.

Key words :

Workplace accidents prevention and occupational disease ; Risk management; Group growth ; Safety at work ; Public works ; Practices harmonization ; Sensibilisation and formation.